



# LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

## Réunion d'une Commission Paritaire



ULTIME TENTATIVE POUR RÉGLER  
PACIFIQUEMENT la QUESTION des SALAIRES

LE BUREAU FÉDÉRAL LANCE UN APPEL AUX AUTRES ORGANISATIONS ET PROPOSE UNE RÉUNION COMMUNE LE 4 MARS 1957

Le Bureau de la Fédération C.F.T.C. des Cheminots, réuni le 22 février 1957 :

CONSTATANT que les conditions de vie des cheminots deviennent de plus en plus difficiles du fait de l'augmentation du coût de la vie et du trafic important assuré par la S.N.C.F. ces derniers mois ;

— qu'aucune réponse n'a été donnée par les ministères de Tutelle à des revendications déposées depuis juin 1956 ;  
— maintient intégralement ses revendications et

AFFIRME sa volonté d'obtenir la réunion d'une commission paritaire, comprenant les ministères de Tutelle, la S.N.C.F. et toutes les organisations syndicales, pour discuter de la revalorisation et de la remise en ordre des salaires et retraites, ainsi que des conditions et de la durée du travail ;

CONSCIENT d'avoir épousé tous les moyens de conciliation en son pouvoir et devant la mauvaise volonté du Gouvernement, le Bureau

DECIDE de lancer un nouvel appel à toutes les organisations syndicales de cheminots, pour que soient préparées les conditions d'une action commune susceptible de faire aboutir ces revendications.

Le Bureau félicite tous les cheminots de l'action menée ; il leur demande de ne pas disperser leurs efforts dans des actions locales, mais d'attendre les consignes de leurs Fédérations pour une action coordonnée seule susceptible de faire aboutir ces revendications.

## La véritable sagesse

PAR

**PAUL BUTET**  
Secrétaire Général

**L**A presse quotidienne du 22 février nous a apporté un nouvel « appel à la sagesse » de M. Paul Ramadier, ministre des Finances.

Après avoir déclaré : « Nous ne pouvons pas admettre une augmentation générale des salaires, dont les conséquences seraient très graves... », M. Ramadier a précisé : « Cela ne veut pas dire que le blocage des prix sera absolument rigide, mais le freinage de la hausse sera maintenu avec vigueur... »

Malgré l'élégance des formules, la position est nette : Pas d'augmentation des salaires et les hausses de prix seront « freinées ».

Ainsi donc les gouvernements passent, mais leur langage reste le même. Aux travailleurs on dit nettement : « Soyez sages, ne précipitez pas le pays dans l'inflation... » Aux patrons, on laisse entendre : « Il y a toujours moyen de s'arranger... » La hausse sera seulement « freinée ».

Nous pensons que M. Ramadier est naïf, ou alors terriblement coupé de sa base, pour espérer un seul instant que les ménagères croient à l'efficacité de son frein. Pour notre part, il y a longtemps que l'expérience nous a appris ce que valaient ces freins.

**O**N nous accusera à nouveau de pessimisme, de démagogie. Précaisons donc tout de suite que nous sommes aussi soucieux que quelconque de l'intérêt national, de la prospérité de notre pays, mais il faut aussi situer les responsabilités : l'inflation n'est pas le fait des travailleurs. Si les prix ont augmenté depuis un an, nous en sommes les victimes et non les responsables.

Mais là n'est pas la question, nous n'avons jamais demandé une hausse générale des salaires, nous avons simplement posé le problème de la remise en ordre et de la revalorisation des salaires et des retraites des cheminots.

Personne n'ose nier qu'il y ait un grave problème des salaires dans notre profession : 50.000 cheminots touchent chaque mois moins de 30.000 fr. Le personnel qualifié est de plus en plus « écrasé » et il suffit de connaître les difficultés de recrutement de la S.N.C.F., tant pour les exécutants que pour les cadres, pour se rendre compte du malaise.

Ce problème n'est pas nouveau, il y a plusieurs mois qu'il existe, il y a plusieurs mois que nous répétons sans arrêt au Gouvernement qu'il faut régler cette question, qu'il faut discuter

pour trouver une solution. Nous n'avons ménagé en ce sens ni nos efforts de conciliation, ni nos avertissements aux responsables.

« Gouverner, c'est prévoir... » « La politique, c'est l'art des choix... » M. Ramadier n'a pas su prévoir que sa politique des « NIET » le conduirait à la catastrophe, il n'a pas su ou pas voulu choisir, à moins qu'il n'ait choisi délibérément le patronat contre les travailleurs.

**L**A sagesse, la véritable sagesse consiste à aujourd'hui pour le Gouvernement à prendre le problème « par le bon bout », c'est-à-dire à convoquer, dans une Commission paritaire, toutes les organisations syndicales pour discuter.

La sagesse, la véritable sagesse consiste aussi à faire vite, à ne pas spéculer uniquement sur la sagesse des cheminots.

Dans quelques jours il sera trop tard, nous n'y pourrons plus rien, la coupe de la colère et de l'amertume débordera. Vous devrez alors, Monsieur Ramadier, la vider jusqu'à la lie.

**A**VEC une patience infinie, nous avons mis en garde le Gouvernement contre la dégradation du pouvoir d'achat des cheminots, qu'ils soient en activité ou en retraite, en insistant, d'autre part, sur la nécessité d'une remise en ordre de leur rémunération, sans recevoir la moindre preuve d'attention.

Il apparaît que nous ne sommes, hélas ! pas les seuls et que les autres travailleurs des services publics aient quelques raisons de ne pas être satisfaits de leur sort. Les mouvements de mauvaise humeur éclatent de-ci, de-là. Ce n'est pas encore l'explosion de colère ; c'est quand même un signe d'impatience.

Cette impatience gagne les cheminots. Notre Bureau Fédéral en a pris conscience et a décidé de faire une ultime tentative pour régler pacifiquement le conflit. Quelles que soient les divergences des différentes organisations syndicales, nous pensons qu'un effort peut être fait par chacun pour se mettre d'accord et exiger du Gouvernement l'ouverture rapide d'une discussion au sein d'une Commission paritaire.

Il semble que ce soit là un minimum sur lequel tous les cheminots soient d'accord, à quelques organisations qu'ils appartiennent.

Le Gouvernement doit, de son côté, comprendre que c'est sa dernière chance d'éviter le conflit. Un conflit que nous ne souhaitons pas, mais auquel nous serons inévitablement conduits si rien n'était fait dans ce sens.

Maurice DUBOIS.



## Monsieur le Ministre !

Paris, le 5 février 1957.

La presse de ce jour nous apprend que le Gouvernement vient d'accorder un « premier acompte » de 3.000 à 22.950 francs au personnel du Gaz et de l'Électricité de France, et que « le problème d'ensemble des salaires serait réexaminé, en vue d'une reprise des négociations avec les organisations syndicales ».

Si nous nous réjouissons des premières satisfactions accordées à nos camarades de l'E.G.F., nous tenons à vous rappeler, Monsieur le Ministre :

- 1<sup>re</sup> Qu'il existe également un problème grave des salaires des cheminots ;
- 2<sup>me</sup> Que nous vous avons saisi de cette question depuis le mois de juin 1956 et que nous avons à nouveau remis, le 10 janvier dernier, des propositions précises de remise en ordre des salaires et retraites des cheminots ;
- 3<sup>me</sup> Que vous nous avez vous-même déclaré, le 10 janvier 1957, que « la situation des cheminots était liée à celle des agents de l'E.G.F. ».

En conséquence, nous vous demandons donc, Monsieur le Ministre, de bien vouloir convoquer sans délai une Commission Paritaire où seraient représentées toutes les organisations syndicales, Commission chargée, comme pour l'E.G.F., de discuter du problème d'ensemble de nos salaires et retraites.

Nous tenons enfin à attirer votre attention sur le fait que les cheminots, qui ont jusqu'à ce jour fait preuve d'une remarquable patience, sont à même de constater que les mouvements d'arrêt de travail organisés par leurs camarades de l'E.G.F. ont abouti à un premier résultat.

Si la décision n'était pas prise rapidement de réexaminer, en accord avec toutes les organisations syndicales, nos salaires et retraites, nous serions très certainement amenés à des actions similaires puisque ce sont les seules que semble comprendre le gouvernement.

Nous voulons cependant espérer, Monsieur le Ministre, que la sagesse l'emportera, et que faisant droit à notre demande, vous aurez à cœur d'éviter un grave conflit dans les Chemins de Fer.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre haute considération.

Pour le Bureau Fédéral :

Paul BUTET,  
Secrétaire général,

Nous n'avons, au moment de la mise sous presse, reçu aucune réponse de M. PINTON à cette lettre du 5 février, mais le Conseil d'administration de la S.N.C.F., du 20 février, a décidé de payer début mars un « ajustement provisoire » égal à 1,5 % des salaires de janvier et février.

Il est bien évident que si cette mesure constitue un premier « recul » du Gouvernement, le problème de nos salaires et retraites reste entier, cet « ajustement » ne s'applique d'ailleurs pas, pour le moment, à nos camarades retraités, ce que nous ne pouvons pas accepter.

## LE CONSEIL CONFÉDÉRAL S'ÉLÈVE CONTRE LE BLOCAGE DES PETITS REVENUS INDIVIDUELS ET FAMILIAUX

Le Conseil Confédéral de la C.F.T.C., réuni les 16 et 17 février 1957 :

CONSTATE que le plan social que le Gouvernement s'était engagé à préparer N'A PAS ETE PORTE A LA CONNAISSANCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES : ce retard explique la dégradation de la situation et le Conseil Confédéral félicite toutes ses organisations qui ont entrepris une action pour la défense des intérêts professionnels de leurs adhérents ;

INSISTE sur la nécessité de prendre UN ENSEMBLE DE MESURES D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL QUI, en assurant la défense de la monnaie par l'accroissement de l'activité économique, PERMETTRA DE MENER UNE POLITIQUE COHERENTE D'ELEVATION DU STANDARD DE VIE DE LA POPULATION NOTAMMENT PAR LE RELEVEMENT DU S.M.I.G. ET L'AUGMENTATION DES PRESTATIONS FAMILIALES ;

DÉNONCE LES ARTIFICES EMPLOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT POUR EMPECHER LES MOUVEMENTS DE L'INDICE DES 213 ARTICLES. Si le Conseil Confédéral peut être favorable à des mesures générales de suppression des taxes sur les produits de consommation courante qui amorcerait une réforme de la fiscalité dans un sens intéressant, il est hostile à des mesures ne touchant qu'une région déterminée, car il voit dans cette façon de faire une volonté délibérée de s'opposer au fonctionnement de la loi sur l'échelle mobile et la création d'une super-zone.

LE CONSEIL NE PEUT ADMETTRE UN BLOCAGE DE FAIT DES FAIBLES REVENUS INDIVIDUELS ET FAMILIAUX. Il insiste d'autant plus pour que le Gouvernement s'engage enfin dans la voie de réformes profondes, notamment de la fiscalité et du secteur commercial.

LE CONSEIL CONFÉDÉRAL, INFORMÉ DE L'ETAT DE LA PRÉPARATION DU MARCHÉ COMMUN et dans l'attente de pouvoir se prononcer sur des textes non encore publiés et qui appelleraient une étude technique approfondie, S'ÉLÈVE CONTRE LE FAIT QUE LES ORGANISATIONS SYNDICALES N'AIENT PAS ETE ASSOCIEES AUX ÉTUDES PRÉALABLES. Il insiste sur la nécessité de la création d'un Conseil économique et social assurant une place satisfaisante aux organisations de travailleurs et sur l'importance à donner aux fonds européens d'investissement et d'adaptation de la main-d'œuvre.

### Relevé des allocations de nuit

Le Ministre des Travaux publics a enfin répondu favorablement à la demande du Conseil d'administration de la S.N.C.F., du 19 septembre 1956, qui proposait parallèlement aux dispositions prises pour les fonctionnaires le relevé des allocations de nuit du personnel sédentaire et roulant.

NOUVEAUX TAUX APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1956  
Personnel sédentaire : 34 fr.  
Personnel roulant : 24 fr.  
Pour chaque heure ou fraction d'heure de service effectuée entre 21 h. et 6 h.



## NOUVEL APPEL A TOUTES LES ORGANISATIONS C.G.T. - F.O. - CADRES - S.P.I.D.

Pour une ultime tentative

### Lettre à la C.G.T.

Paris, le 25 février 1957.  
430 61/9

Camarades,

Vous voudrez bien trouver ci-joint la résolution adoptée par notre Bureau Fédéral du 22 février 1957.

Vous savez comme nous que le mécontentement des cheminots va grandissant devant le refus du ministère des Travaux Publics de donner suite à nos demandes d'une authentique commission paritaire pour la revaloration et la remise en ordre de nos salaires et retraites.

Nous pensons que, puisque nous sommes d'accord sur la nécessité d'une réunion d'une commission paritaire, il importe maintenant de préparer une action d'ensemble susceptible de faire aboutir cette revendication. Nous sommes persuadés par ailleurs que vous estimerez comme nous que, dans une profession comme la nôtre, l'action ne peut être efficace que dans la mesure où elle est animée et coordonnée par les Fédérations responsables, comme c'est le cas par exemple dans le Gaz-Electrique et les P.T.T.

Nous estimons pour notre part qu'il convient maintenant de mettre le Gouvernement au pied du mur. Notre Bureau Fédéral a demandé qu'un ultimatum lui soit adressé pour la réunion d'une Commission paritaire. S'il restait sans réponse, nous aurions alors à appeler les cheminots à l'action directe. Dans ce sens, nous vous proposons donc une rencontre des Fédérations de cheminots pour le lundi 4 mars, à 9 h. 30, à notre siège, 26, rue de Montholon.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, camarades, nos salutations syndicalistes.

Pour le Bureau Fédéral :  
P. BUTET  
Secrétaire général,

### Lettre à F.O. - Cadres et S.P.I.D.

431 61/9

Camarades,

Vous voudrez bien trouver ci-joint la résolution adoptée par notre Bureau Fédéral du 22 février.

Vous avez vous aussi demandé la réunion d'une Commission paritaire et vous savez que rien de sérieux ne pourra être fait pour nos rémunérations et retraites sans une véritable discussion au sein d'une telle commission. Il semblerait donc bien qu'un accord est possible sur la réunion d'une Commission paritaire.

Vous savez aussi comme nous que seule une action de l'ensemble des organisations de cheminots est susceptible de permettre l'amélioration des salaires et retraites de nos camarades exécutants et cadres (actifs et retraités).

Il convient donc, dès maintenant, de prendre les dispositions utiles pour cette action. En ce sens, nous vous proposons une rencontre commune des différentes organisations pour le lundi 4 mars, à 9 h. 30, à notre siège, 26, rue de Montholon.

Nous voulons espérer que, soucieux des intérêts de tous les cheminots, vous aurez à cœur d'examiner très sérieusement cet appel pour une rencontre de toutes les Fédérations en vue de faire aboutir notre objectif commun.

Dans l'attente de votre réponse, croyez, camarades, à nos sentiments syndicalistes les meilleurs.

Pour le Bureau Fédéral :  
P. BUTET  
Secrétaire général.

### ÉLECTIONS

Certains services de la S.N.C.F. ayant pris des décisions restrictives concernant la situation de nos camarades appelés, maintenus ou rappelés sous les drapeaux au regard des élections du 20 mars 1957, la Fédération a saisi M. Joubert, président de la Commission mixte, par lettre du 9 février 1957.

Devant les difficultés constatées pour faire voter effectivement les camarades actuellement sous les drapeaux, nous nous sommes finalement ralliés à la proposition du Président de faire compter les cheminots intéressés dans les effectifs servant à la détermination du nombre de délégués à élire dans les catégories ou les Comités mixtes, mais sans que ces camarades figurent sur les listes électorales.

Cette décision, qui a fait l'objet de la lettre P.C. 124 du 19 février 1957 de la Direction du Personnel, annule toutes les décisions prises antérieurement par les Services ou Arrondissements.

### DEPUIS PLUS D'UN AN

la C.F.T.C. a cherché  
LA DISCUSSION

Depuis plus d'un an, notre Fédération n'a cessé de poursuivre son action pour la réunion d'une véritable Commission paritaire. Le Gouvernement serait mal venu de prétendre aujourd'hui qu'il n'a pas été saisi du problème et des revendications des cheminots. Voici tout simplement le rappel des dates de nos lettres ou audiences, où à chaque fois nous avons demandé avec insistance la réunion de cette commission :

9 février 1956 : Audience près de M. Pinton

13 février 1956 : Lettre à M. Pinton ;

8 mars 1956 : Lettre à M. Pinton ;

11 mai 1956 : Lettre à M. Pinton ;

20 juin 1956 : Audience près de M. Pinton (remise d'une note) ;

20 juin 1956 : Audience au ministère du Travail (remise d'une note) ;

13 juillet 1956 : Lettre à M. Guy Mollet ;

19 juillet 1956 : Lettre à M. Pinton ;

11 septembre 1956 : Audience C.F.T.C. près de M. Guy Mollet ;

28 septembre 1956 : Audience près de M. Verret à la Présidence du Conseil ;

29 octobre 1956 : Lettre commune C.F.T.C.-C.G.T. à M. Pinton ;

10 janvier 1957 : Audience près de M. Pinton. (Remise d'une note sur les salaires et la Commission Paritaire) ;

5 février 1957 : Lettre à M. Pinton.

Ainsi donc, depuis un an, treize interventions directes auprès du Gouvernement, sans que le problème soit examiné. Notre Bureau Fédéral n'a-t-il pas en raison alors d'estimer « qu'il avait épousé tous les moyens de conciliation en son pouvoir ».

Precision  
Garantie  
Qualité  
\*  
**GLEIZES**  
  
**HORLOGER JOAILLIER**  
DEPUIS 1866  
107, rue Saint-Lazare  
PARIS (9<sup>e</sup>) - TRI. 00-95  
Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, colliers et d'articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés  
Concessionnaire des montres Eterna, Jaeger, Lip, Longines, Omega, Tissot, Zenith  
Le meilleur accueil sera réservé à MM. les Employés de la S.N.C.F.  
POSSIBILITÉ DE CRÉDIT Catalogue gratuit sur demande

Pour vos achats en appareils photo, ciné et accessoires neufs de marques françaises adressez-vous de notre part à :

**PHOTO MARVIL**  
106, boulevard Sébastopol - PARIS (3<sup>e</sup>) qui vous consentira une  
REDUCTION RÉELLE DE 20 % sur les prix marqués

**VINS EXCELLENTS** à PRIX COUTANT  
M. ARNAUD, vigneron JUNAS (Gard)

**POUR VIVRE MOINS CHER**  
SAVONS, CAFÉS, HUILES, PATES, RIZ  
Prix spéciaux, dégressifs à Cheminots groupés avec Bon de Transport  
écrire

**G. GAUBERT à SALON (B.-du-R.)**

## Quelques précisions sur Notre projet "SALAires"

### LA SITUATION ACTUELLE

Si nous prenons la somme des trois éléments : traitement + part de productivité + indemnité spéciale dégressive, nous obtenons :  
a) De l'indice 100 à l'indice 166 :  
14.691 fixes + 7.265 hiérarchisés :  
b) De l'indice 166 à l'indice 245 :  
6.356 fixes + 12.286 hiérarchisés :  
c) De l'indice 245 à l'indice 770 :  
4.089 fixes + 13.114 hiérarchisés.

Cette situation est indiquée, sur le graphique ci-contre, par la ligne en trait plein la plus haute.

Un simple coup d'œil sur ce graphique montre que la progression de la hiérarchie n'est pas continue du bas en haut de l'échelle.

A partir des indices 166 (échelles 3/9<sup>e</sup> échelon, 4/6<sup>e</sup> échelon, 5/3<sup>e</sup> échelon et 6/Essai) et 245 (échelles 7/9<sup>e</sup> échelon, 8/6<sup>e</sup> échelon, 9/3<sup>e</sup> échelon et 10/Essai), la part fixe est diminuée et la part hiérarchisée augmentée.

C'est cela que l'on nomme : le creux des échelles moyennes.

### NOTRE PROPOSITION

Des trois éléments ci-dessus, nous n'en gardons que deux : le traitement et la part de productivité. Nous supprimons l'indemnité spéciale dégressive. Nous supprimons aussi les différences de calcul suivant les indices et notre total traitement + part de productivité donne :

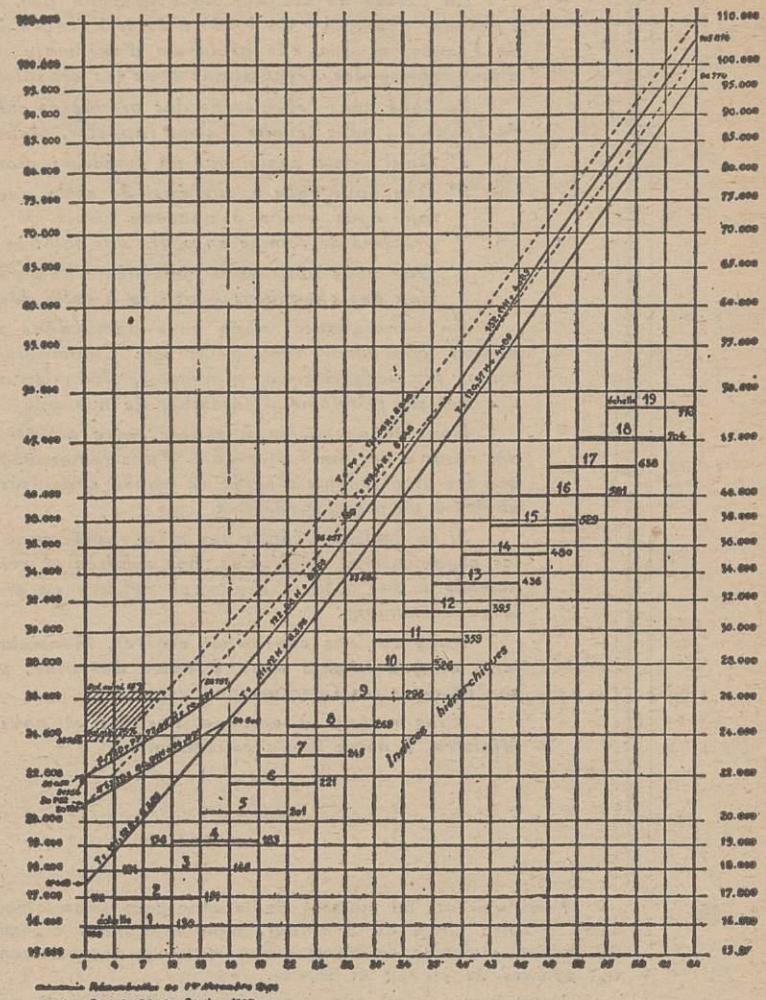
8.848 fixes + 13.108 hiérarchisés.

Cette situation est indiquée sur le graphique par la ligne pointillée la plus haute.

Comme on peut le voir en regardant le graphique : une même part fixe et une même base hiérarchique du bas en haut de l'échelle entraîne une progression continue de la rémunération et supprime le creux des échelles moyennes.

Il ne suffit pas de dire ou d'écrire que le personnel qualifié de la S.N.C.F. est mal payé ou n'est pas à sa place sur l'échelle hiérarchique : il faut proposer des solutions qui remédient à cette situation, et c'est ce que nous avons fait.

Nous avons maintenu la grille 100/770, mais la part fixe de 8.848 francs que nous proposons en atténue les effets et l'éventail



hiérarchique réel se trouverait porté, avec notre projet, à 100/500, alors qu'il est actuellement de 100/482.

Notre projet comporte aussi la suppression des abattements de zones, c'est-à-dire qu'aux éléments ci-dessus s'ajouteraient une majoration résidentielle de 25 %, quelle que soit la résidence, car nous estimons injustes les discriminations actuelles en matière de résidence.

Enfin, nous demandons un minimum de 30.000 francs nets par mois, qui nous semble indispensable pour vivre actuellement. Mais nous ne voulons pas d'un salaire de base de 30.000 francs sur lequel on applique la grille hiérarchique.

Il ne s'agit pas tellement de voir si une augmentation de près de 15 % au 9<sup>e</sup> échelon de l'échelle 19 serait quelque chose d'exagéré. Aux prix où nous payons les boutiquiers à qui nous faisons nos achats...

Il s'agit surtout de voir si, oui ou non, notre projet peut apporter une solution durable dans la remise en ordre des salaires des cheminots.

ÉCHELLES ET ÉCHELONS	Projet C. F. T. C. Zone 25 %	Projet F. O., C. A., S. P. I. D. Zone 25 %	Projet C. G. T.
1/Essai .....	2.200	5.000	2.200
1/3 - 2/Essai .....	800	3.600	800
1/8 - 2/5 - 3/2 .....	2.400	5.200	600
3/9 - 4/6 - 5/3 - 6/Essai - T 1/5 .....	4.900	8.100	2.700
7/9 - 8/6 - 9/3 - 10/Es. - T 3/5 - T 4/2 .....	5.700	10.000	2.500
10/9 - 11/6 - 12/3 - 13/Essai .....	5.600	11.200	2.700
14/9 - 15/6 - 16/3 - 17/Essai .....	5.400	13.400	3.800
17/9 - 18/6 - 19/3 .....	5.200	15.900	10.000
19/9 .....	5.100	18.100	15.200

**HOTELS RECOMMANDÉS**  
**LOURDES**  
**HOTEL du LOUVRE et**  
**N.-DAME de la GARDE**

99, RUE DE LA GROTTE  
(à proximité des Sanctuaires)

Prix spéciaux pour Cheminots  
Tél. : 404

**NICE HOTEL-PENSION GILBERT**  
14, rue Pertinax  
PLEIN CENTRE - TOUT CONFORT  
Prix très modérés Ecrire

**HOTEL DU MUSEUM**  
9, RUE BUFFON  
(Gare Orléans-Austerlitz)  
**LE FOYER DU CHEMINOT !**

**ARIEGE**  
Hôtel Gil, Mazères - Baignade, pêche  
Bonne table, conf. Pension 700 fr.

**Ets FOURNIER - NIMES**  
VINS  
MEILLEURS VINS - MEILLEURS PRIX  
(Correspondants demandés)

**VINS DES COSTIÈRES DU GARD**  
Grenache, Muscat, Expédition directe  
Demandez tarif gratuit, LAMAZERE  
Millaud (Gard) - Mais. fond. en 1844

**VINS EN FUTS** directement propriété  
PULTZ Louis, ret. SNCF, Aubais (Gard)

**Vins de Bordeaux**  
A FERCHAUD, FILS  
LARUSCADE (Gironde)

**VIN ROUGE NATUREL**  
Prix spéciaux pour Cheminots  
Charles BARDON Prop. Négociant  
Millaud (Gard)

## LES PROGRÈS DE LA MÉDECINE AU SERVICE DE TOUS

### Le projet Grazier

**D**EPUIS longtemps nous éprouvons de douloureuses surprises lorsque nous comparons les honoraires que nous avons versés à un médecin pour un membre de notre famille ou un retraité, avec la somme qui nous est remboursée par notre Caisse de Prévoyance. La situation est la même pour tous les assujettis de la Sécurité Sociale, puisque ce sont les tarifs établis par des arrêtés qui sont imposés à toutes les Caisses, qu'elles soient générales ou particulières.

Ce sont ces tarifs qui devraient être respectés par le corps médical et nous ne devrions garder à notre compte que la valeur du ticket modérateur, soit 20 % de la dépense. Mais, continuellement, les médecins augmentaient leurs honoraires et pratiquaient des prix au-dessus des tarifs.

La C.F.T.C., dès son Congrès de 1951, avait fixé ses objectifs en la matière :

a) la signature de conventions entre caisses et médecins dans la limite des tarifs raisonnables ;

b) dans le cas où la Commission des tarifs, où le ministère du Travail jugerait que ces conventions sont inacceptables, la fixation des tarifs d'autorité opposables, établis en tenant compte des conventions intervenues dans les départements limitrophes ou similaires ;

c) dans le cas où l'une des parties n'appliquerait pas ces tarifs conventionnels ou d'autorité, une juridiction qui sanctionnerait sérieusement la partie en cause. Ceci peut s'obtenir par la modification de l'article 13 de l'ordonnance du 4 octobre 1945. »

En conformité, nos représentants à la F.N.O.S.S. (Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale) approuvaient le système envisagé par le ministre du Travail et décidaient de lui apporter leur appui

sans cependant accepter l'abandon, même temporaire, du principe du remboursement à 80 %.

### QUE PREVOIT LEDIT PROJET ?

1<sup>o</sup> Des tarifs médicaux fixés par le gouvernement pour servir de base aux conventions qui seraient signées dans chaque département.

2<sup>o</sup> La possibilité de dépassement des tarifs pour 15 % au maximum des médecins d'une circonscription se faisant inscrire sur une liste particulière.

3<sup>o</sup> Des poursuites engagées par un assuré ou une Caisse contre les médecins ne figurant pas sur une liste et qui auraient dépassé les tarifs.

4<sup>o</sup> L'autorisation donnée aux Caisses de Sécurité Sociale de créer des centres de diagnostic et de soins au cas où dans un département le nombre des praticiens qui respectent les tarifs légaux se trouve inférieur à 85 %.

5<sup>o</sup> Le remboursement à 80 % sera atteint par étapes au fur et à mesure que seront dégagées à l'intérieur de la Sécurité Sociale les ressources nécessaires.

C'est sur le cinquième point que nos représentants à la F.N.O.S.S. (Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale) approuvaient le système envisagé par le ministre du Travail et décidaient de lui apporter leur appui

personne ne veut leur enlever et nous, moins que tout autre, puisque nous réclamons pour l'agent le libre choix du médecin. Mais la liberté ne veut pas dire abusus ; la liberté n'est concevable que si ceux qui en jouissent savent eux-mêmes y porter des limites.

Notre Fédération naturellement ap-

puie les efforts déployés par la Confédération. Au Conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités pour l'application des mesures qui pourraient être décrétées par le Gouvernement dans le sens d'un respect strict des pourcentages de remboursement.

## LE TIERS-PAYANT POUR LES MÉDICAMENTS

**L**E principe du tiers-payant consiste pour les assurés à obtenir des produits pharmaceutiques moyennant le versement du ticket modérateur, pour des ordonnances d'une certaine somme et à donner délégation au pharmacien chargé de recouvrir directement auprès de la Caisse de Sécurité Sociale la différence avec la dépense totale. L'assuré n'a pas, de ce fait, à faire l'avance d'une somme qu'il ne possède pas trop souvent.

Certaines Caisses du régime général ont depuis quelque temps institué le tiers-payant en accord avec les Syndicats de Pharmacien. Récemment, la Caisse de la Région parisienne a adopté ce système permettant ainsi à plus de 2.500.000 assurés d'obtenir pour une ordonnance dépassant 3.000 francs les médicaments contre le paiement du seul ticket modérateur de 20 %.

Sur une proposition dans ce sens déposée par la C.G.T., le Conseil d'administration de la Caisse du 10 janvier 1957 a eu à délibérer sur l'institution de tiers-payants pour les cheminots en activité et en retraite.

Nous n'avons pas manqué de rappeler que la C.F.T.C. avait déjà soulevé la question sans succès, notamment en faveur de la Mutualité de Sotteville et que nous étions d'accord pour instituer un système de ce genre pour les cheminots, car nombreuses sont les familles qui ne peuvent bien souvent faire l'avance, notamment en fin de mois, ou des petits retraités dont cer-

taines pensions permettent tout juste de ne pas mourir de faim.

Les difficultés soulevées par la Direction de la Caisse pour le fonctionnement et le financement de l'affaire ont été imparfaitement définies et un peu tendancieuses, notamment sur la fraude des vignettes.

Après un assez long débat où les intérêts de la Caisse, mais pas ceux des cheminots, ont été mis souvent en cause, le Conseil a décidé de ne pas instituer à la Caisse de Prévoyance un système de délégation en matière de remboursement de prestations pharmaceutiques : ont voté pour le rejet de la proposition : S.N.C.F. et F.O. ; a voté contre : la C.F.T.C. ; et se sont abstenus : la C.G.T. et la Fédération des Retraités.

Nous aurons l'occasion de reprendre cette question, car, malgré les avantages certains que retirent les cheminots de la Caisse de Prévoyance, des améliorations peuvent encore y être apportées et le tiers-payant est de celles-là.

M. NICKMILDER

## POUR LES « PETITS CHEMINOTS »

Nous informons nos camarades qu'à la suite de la réunion du 28 décembre 1956 de la Commission Mixte Nationale, les congés des agents des Réseaux secondaires sont fixés comme suit à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

CIRCULAIRE N° 22  
DE LA DIRECTION GENERALE  
DES CHEMINS DE FER  
ET DES TRANSPORTS  
Service de la Main-d'œuvre  
des Transports

Jours ouvrables

Jusqu'à 3 ans d'ancienneté .....	18
de 3 ans à 5 ans..	19
(dont un jour pourra être payé si la nécessité du service l'exige.)	

de 5 ans à 10 ans.. 20

(dont un jour pourra être payé si la nécessité du service l'exige.)

de 10 ans à 15 ans.. 20  
de 15 ans à 20 ans.. 21  
de 20 ans à 25 ans.. 22  
de 25 ans à 30 ans.. 23  
au-delà de 30 ans.... 24

Les dispositions ci-dessus sont applicables aux agents des Echelles IX à XI visés à l'article 1<sup>er</sup> de l'avenant du 25 octobre 1950.

La circulaire CT/LG 10 n° 21 du 14 juin 1956 est abrogée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957.

H. ANDRIEUX.

Secrétaire général  
de l'Union  
des Syndicats chrétiens  
des Réseaux secondaires.

## MUTUELLE FAMILIALE

### CAMARADES EN ACTIVITE DE SERVICE !

LA MUTUELLE FAMILIALE EST UN DES SERVICES CREEES PAR LA FEDERATION AU PROFIT DE SES ADHERENTS !

La Mutuelle Familiale vous intéresse !

Son but : réaliser une solidarité efficace parmi les adhérents.

La Mutuelle Familiale attribue :

- une indemnité journalière de 100 fr. pendant la durée des cures thermales, climatiques et balnéaires prescrites par les médecins S.N.C.F. ;
- une indemnité journalière également de 100 fr. pendant la durée des stages de réadaptation professionnelle à la suite de maladie, accident ou réforme ;
- un capital décès de 100.00 fr. en cas de mort.

### CAMARADES JEUNES !

La Mutuelle Familiale vous intéresse particulièrement.

- Vos enfants peuvent avoir besoin de séjours de repos, de cures, etc.
- La santé de vos épouses exigera, peut-être, ces mêmes prestations.

### ADHEREZ A LA MUTUELLE FAMILIALE !

#### CAMARADES AGES DE 50 ANS ET PLUS,

après le 30 juin 1957 la Mutuelle n'admettra plus de nouveaux adhérents âgés de plus de 50 ans. Nos camarades âgés de plus de 50 ans à cette date ne disposent que de quelques mois pour remettre leur adhésion.

COTISATION ANNUELLE POUR CHAQUE MEMBRE DE LA FAMILLE D'AGENT EN ACTIVITE : 1.600 FR.

POUR ADHERER REMPLIR LE BULLETIN D'ADHESION CI-DESSOUS, LE REMETTRE AU SECRETAIRE DE VOTRE SYNDICAT OU L'ADRESSER A LA MUTUELLE FAMILIALE.



## BULLETIN D'ADHESION A LA MUTUELLE FAMILIALE DES CHEMINOTS DE FRANCE

26, rue de Montholon, PARIS (9<sup>e</sup>)

### AGENTS EN ACTIVITE

Je soussigné : NOM ..... Prénoms .....

Domicile .....

Adhérent du Syndicat Chrétien des Cheminots de

donne mon adhésion à la Mutuelle Familiale des Cheminots de France, en accepte les Statuts et déclare que les membres de ma famille sont en bonne santé.

### MEMBRES DE LA FAMILLE pour lesquels l'inscription est demandée

	NOM	PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
Chef de famille ..			
Conjoint .....			
Enfant .....			
Enfant .....			
Enfant .....			

Je verse ce jour au Compte Courant Postal de la Mutuelle Familiale des Cheminots de France n° 1426-88 PARIS, la somme de (1) ..... francs.

(1) 1.600 fr. pour chaque membre inscrit.

## Prenez Note...

### ■ Permis hors compte

Lettre Pf 1180 du 5 Février 1957

Aux termes de l'article 4 b du Règlement P 11, édité provisoirement, des permis hors compte peuvent être attribués à la femme d'un agent pour aller voir ses enfants mineurs ou assimilés en traitement dans un établissement hospitalier. Il a été décidé qu'il pourrait être également accordé un permis hors compte à la mère lorsqu'elle serait tenue de conduire elle-même l'un de ses enfants en une maison de cure (séjour, hôpital, sanatorium, préventorium, arium, établissement médico-pédagogique). En cas d'impossibilité sérieuse motivée par la mère d'effectuer elle-même cet accompagnement, toute demande présentée en faveur d'une tierce personne devra m'être soumise.

Par ailleurs, je vous informe que les permis hors compte établis en faveur des fils d'agents ou d'agents effectuant leur service militaire en Afrique du Nord ou qui y ont été maintenus ou rappelés et qui viennent en permission dans la métropole pourront, à mon avis, être indiqués sur l'avis de départ ou terminé sur la S.N.C.F. L'indication « Marseille ou Port-Vendres ».

Le Directeur : BOURRIE.

### ■ Réglementation des ventes à crédit à long terme par l'Economat de la S.N.C.F.

Rectificatif n° 2  
à l'Avis général P12  
du 25 janvier 1957

A la suite du décret 56-775 du 4 août 1956, la durée maximum du crédit à long terme consenti par l'Economat a été ramenée de 24 à 18 mois pour les agents des échelles 1 à 9 et il a été fait obligation de verser au moins 25 % du montant de l'achat lors de la livraison, quelle que soit la durée du crédit.

Pour certains articles auxquels le décret précité cesse de s'appliquer et dont la liste fait l'objet d'arrêtés des Ministres intéressés, la durée maximum pourra être de nouveau de 24 mois pour les agents des échelles 1 à 9 et le versement exigé lors de la livraison pourra être inférieur à 25 %.

Le Directeur du Personnel, BOURRIE.

### ■ Restrictions apportées à l'admission des porteurs de facilités de circulation dans les trains et dans les autorails

(Période du 30 septembre 1956 au 1<sup>er</sup> juin 1957)

Rectificatif du 25 janvier 1957  
à l'Avis général P11 n° 4

Pages 3 et 4

60 — Régions du SUD-EST et de la MEDITERRANEE.

421 — Il y a : « Les 23 février, 1<sup>er</sup> et 2 mars 1957. »

Il faut : « Les 23 février, 1<sup>er</sup> et 2 mars 1957 ; toutefois, y sont admis les porteurs de facilités de circulation à destination effective de Nîmes et au-delà ».

1919 (aut.) et 1922 (aut.) — Les indications relatives à ces circulations sont à supprimer en totalité.

Il ne sera pas fait de remise à titre personnel de ce rectificatif.

Le Directeur Général, C. BOYAUX.

## LE COIN DES JEUNES

## LES CHEMINOTS ET LE SPORT

COMBIEN entendons-nous parler, discuter par nos camarades des résultats sportifs, de la composition des équipes, du record battu, etc., et pourtant combien d'entre eux font du sport ?

Qu'est-ce que le sport ? Le dictionnaire nous dit : « Pratique méthodique des exercices physiques non seulement en vue du perfectionnement du corps humain, mais encore de l'éducation de l'esprit. »

Il est courant de parler des vertus éducatives du sport et de signaler l'importance que lui donneront les anciens. Aujourd'hui encore de grandes nations l'utilisent à des fins éducatives et il est probable qu'on lui donnera plus d'importance dans l'avenir. En France, on discute toujours sur sa valeur, du fait sans doute qu'on a fort peu souligné, en dehors des améliorations physiques et techniques qu'il procure, par quel processus il pouvait être éducatif au point de vue moral, social, caractériel, intellectuel et artistique même.

Pour mettre un peu de clarté dans les esprits, il faut faire une distinction entre le sport et l'éducation physique en soulignant fortement que ces activités ne doivent pas être opposées l'une à l'autre. Elles se complètent. Il n'y a pas d'éducation physique sans sport et inversement. Le sport modifie le comportement de celui qui le pratique et l'aide à dégager sa personnalité. Il développe les qualités de caractère suivantes : courage, énergie, volonté, audace, persévérance, initiative. En ce qui concerne les qualités morales, la loyauté et l'honnêteté, l'esprit d'équipe sont les bases essentielles du sport. Ainsi par le sport, non seulement nous développons notre personnalité, nous libérons notre énergie et nos forces d'une façon saine et plaisante, mais nous apprenons également à nous connaître, nous respecter, nous estimer.

Ce faisant, nous satisfaisons à notre devoir social et humain qui n'est point de haïr, mais d'aller loyalement les uns vers les autres pour, grâce à une meilleure compréhension, évoluer vers un destin qui nous fera l'existence meilleure.

Outre l'éducation physique, les sports peuvent se diviser en plusieurs groupes :

1<sup>o</sup> Sports individuels : Athlétisme (marche, courses plates et avec obstacles, cross-country, sauts, lancers), natation, gymnastique, haltérophilie ;

2<sup>o</sup> Sports de combat : Boxe, escrime, judo, lutte ;

3<sup>o</sup> Sports et jeux collectifs : Basket-ball, foot-ball, hand-ball, hockey, rugby, volley-ball, water-polo, tennis, pelote basque, ping-pong, boules.

Sports dans lesquels il s'agit de jouer contre un ou plusieurs adversaires et qui, dans ce dernier cas, démontrent la nécessité de l'entente et de l'union pour arriver au succès ;

4<sup>o</sup> Sports de pleine nature : Aviron et dérivés, cyclisme, ski et alpinisme.

Nous avons à notre disposition les associations et écoles d'initiation sportive groupées au sein de l'Union Sportive des Cheminots Français (U.S.C.F.).

La grosse majorité des sports cités ci-dessus se pratique dans nos clubs sportifs cheminots.

Pourtant, combien de cheminots font partie de ces clubs sportifs ?

Combien fréquentent les stades, les salles d'éducation physique, les piscines mises à leur disposition ?

Combien ont le souci de confier leurs enfants et adolescents aux monitrices et moniteurs qualifiés et dévoués des services de l'Education de la Jeunesse ?

C'est pourtant dans cette atmosphère particulière faite de joies et d'efforts que se développe l'amitié, la camaraderie sportive, laquelle provoque de magnifiques dévouements lorsqu'on fait appel à ce qu'on nomme « l'esprit de club ».

A nous d'aller grossir les rangs de nos camarades inscrits dans ces sections sportives comme pratiquants ou aider les dirigeants bénévoles de ces clubs, leur apporter notre concours, cela pour tous nos camarades, nos jeunes et aussi nous-mêmes, pour le plus grand bien de notre santé.

R. DASSONVILLE.



## Chez Ségalot c'est immense!

Venez visiter, vous y verrez se succéder à l'infini des salles de séjour, des chambres à couche, des studios, etc... de toute beauté et à des prix défiant toute concurrence.



UNE REMISE IMPORTANTE vous est accordée par M. SEGALOT

GRATUIT: nouveau catalogue N° 1<sup>er</sup> sur simple demande

**SÉGALOT**  
52 Av. du G<sup>é</sup>. LECLERC  
PARIS-14<sup>e</sup>  
Métro : MOUTON-DUVERNET



Les Etablissements SEGALOT sont fermés les dimanches et lundis toute la journée

# POUR UNE ACTION EFFICACE... VOIE S.E.S.



## Les grandes revendications intéressantes les ouvriers : Salaires, revalorisation de la filière, primes

### LES SALAIRES

Le programme de remise en ordre des salaires que nous avons soumis au Ministère et à la S.N.C.F. (voir « Cheminot » de janvier) doit retenir toute notre attention. Citons en exemple, pour fixer les esprits, que l'OPFL 1 - 3<sup>e</sup>, échelon à Paris, zone 25 %, verrait son salaire augmenter de 4.900 francs, cependant que l'OPFL 1, en province, zone 15 %, aurait 8.100 francs de mieux.

Ce problème ayant été traité largement par ailleurs, nous n'insisterons pas davantage.

### LA REVALORISATION DE LA FILIERE

Nos derniers journaux ont fait le point sur cette importante revendication et chacun sait que nous avons eu diverses audiences depuis novembre à ce sujet. Nous pensons pouvoir mener à bien ces conversations dans un délai plus ou moins rapproché, sans pour autant nous dissimuler les difficultés.

### LES PRIMES DE PRODUCTION

La S.N.C.F. veut que les primes correspondent à une production toujours accrue. Autrement dit, c'est le travail aux pièces ou à la chaîne à partir de temps de travail mesurés.

La nature du travail effectué en général dans les établissements MT permet-elle d'en mesurer les temps ? Qui pour des travaux de fabrication. Non pour des travaux de réparation.

C'est en partant de ces bases que les difficultés commencent. Ce qui provoque tant de discordance, ce sont les différentes notices techniques par lesquelles on prétend régler ces problèmes. Elles ne peuvent être que des cotés mal taillées permettant de faire un vaste brassage en matière de répartition desdites primes, mais qui ne

correspond pas, en général, au résultat d'un véritable travail exécuté aux temps. Il y a, d'autre part, différentes méthodes appliquées dans les établissements, ce qui amène des différences de primes payées aux compagnons allant du simple au double sans qu'il y ait une justification quelconque.

En conséquence, l'action que nous devons mener pour qu'il y ait plus de justice dans la répartition des primes, c'est une action de base. Dans tous les établissements, il faut dénoncer les temps mal établis, les méthodes inadaptées. En fonction des temps établis en vase clos, à l'abri des difficultés rencontrées dans l'exécution du travail et avec, sur le papier, une organisation et une modernisation poussées des établissements, il nous faut obtenir que ce qui est prévu au bureau d'étude devienne une réalité sur le tas, c'est-à-dire que toutes les conditions préalables soient remplies pour obtenir des résultats valables pour l'ensemble du personnel, car il ne peut être fait de différence entre les compagnons d'un même établissement, d'un même service.

Les Comités mixtes sont habilités et qualifiés pour examiner ces problèmes. Le 20 mars 1957, jour des élections, vous voterez pour des délégués valables qui défendront comme il se doit l'intérêt des cotains.

Parallèlement à cette action de base menée pour une meilleure répartition des primes, la Fédération maintient sa vieille revendication intéressant le retour à la parité primes-salaires telle qu'elle existait en 1946 au MT.

LA C. F. T. C. N'A QU'UN SOUCI DOMINANT : LA DEFENSE DES INTERETS DE TOUS. AIDEZ-LA A DEFENDRE VOS DROITS EN VOTANT C. F. T. C. LE 20 MARS.

J. CHAPLAIS.



## Au Comité central Exploitation

### La Délégation C.F.T.C. mène la discussion

glaces ordinaires dans les voitures internationales.

XII. — La délégation demande l'amélioration des conditions d'acheminement des écritures « Express » lorsque la gare expéditrice dépend d'un centre comptable.

Toutes les questions posées au sujet du contrôle de route l'ont également été par un délégué C.F.T.C.

Des instructions seront données par la Direction M.

XII. — La délégation C.F.T.C. demande qu'il soit remédié au défaut de dispositif de fermeture de certains types de compartiments couvertes.

Des dispositions seront prises pour remédier aux inconvénients présentés.

XIV. — La délégation C.F.T.C. demande l'incor

poration de voitures avec placards dans les trains accompagnés par des agents du Contrôle de route.

La Direction fera incorporer des voitures, de l'espèce dans tous les trains.

### RECTIFICATION

Lisant la Tribune Cégétiste, vous pourriez croire que la C.G.T. est la seule à poser des questions.

La Tribune du 15 janvier présente un bel article : « Défense des Aiguilleurs », après le Comité mixte central Exploitation du 14 décembre. Pour être honnête, il aurait fallu dire que la question était posée par un délégué C.F.T.C.

Les délégués C.G.T. ayant lourdement insisté sur le fait que des aiguilleurs avaient été nommés facteurs-chefs et amenant la direction à revoir sa position sur ce point.

Nous voulons, à la C.F.T.C., obtenir l'échelle 8 pour les aiguilleurs. Appellez-les comme vous voudrez..., mais donnez-leur l'échelle 8.

Toutes les questions posées au sujet du contrôle de route l'ont également été par un délégué C.F.T.C.

Ce ne sont là que deux exemples entre tant d'autres.

poration de voitures avec placards dans les trains accompagnés par des agents du Contrôle de route.

La Direction fera incorporer des voitures, de l'espèce dans tous les trains.

Pierre VACHERAND.

## Audience à la Direction du Personnel

NOTRE Commission V. B. a été reçue par la Direction du Personnel le 29 janvier 1957. CHAPLAIS, secrétaire fédéral, conduisait la délégation composée de Bernard LELONG pour le S. E., et de moi-même.

Pendant deux heures nous avons exposé devant M. le Directeur du Personnel notre cahier revendicatif. La S.N.C.F. a reconnu la valeur des arguments déployés en faveur de nos revendications, ainsi que le bien-fondé de la plupart de celles-ci. Il ressort également qu'un certain nombre de questions devront être à nouveau discutées avec la Direction des Installations fixes.

Nous avons insisté pour que l'ensemble des filières soit revu rapidement en fonction des qualifications professionnelles, sujettes et responsabilités particulières se rapportant à la technicité de plus en plus demandée à tous les agents des filières.

Ci-dessous les questions essentielles traitées au cours de ces deux heures d'audience :

PREMIERE QUESTION. — Alignement de la prime de production des brigades de la voie sur celles des ouvriers M.T. et V.B.

REPONSE. — Bien d'accord pour aller dans ce sens. Cette question ne sera examinée que quand les organisations syndicales représentatives auront

pris l'engagement de ne plus revendiquer par la suite la relativité actuelle entre les primes des brigades et celles des ouvriers.

J'ajoute que j'ai traité de cette question dans le journal précédent et que notre Fédération a pris ses responsabilités en écrivant au président du Comité mixte central V.B. dans le sens

demandé (voir copie de la lettre « Cheminot » n° 466 de janvier). Maintenant que les autres organisations en fassent autant, et nous serons en droit d'exiger la discussion immédiate. J'ai eu le regret de constater à la réunion du Comité du 25 janvier aux Installations fixes que seul la C.F.T.C. avait répondu par écrit dans le sens exigé par la Direction.

Il ne doit plus y avoir de discrimination entre un ouvrier V.B. et un camarade d'une brigade. Sais-tu, camarade, la différence qu'il y a actuellement entre primes de production.

Ci-dessous quelques exemples :

Echelles	Prime mensuelle ouvriers	Prime mensuelle Brigade	En moins pour les Brigades
3	2.600	1.880	720
4	3.350	2.000	1.250
5	3.940	2.290	1.650
6	4.150	2.520	1.630
7	4.870	2.780	2.090
8	5.160	3.050	2.110
9	5.440	4.300	1.140

DEUXIEME QUESTION. — Allocation de parcours des agents des brigades de la voie ; suppression de la P2b et allocation du régime général de déplacement.

REPONSE. — Il ne peut être question actuellement de donner aux agents des brigades le régime général de déplacement.

Dès qu'il y aura des possibilités, la Direction envisagera de grouper les tâches actives de l'application de parcours pour arriver en plusieurs étapes au taux de l'indemnité partielle du régime général.

TROISIÈME QUESTION. — Assouplissement du Règlement P6, article 29, Tableau d'aptitude régional pour certaines échelles d'exécution où il n'existe qu'un petit nombre d'agents dans chaque arrondissement.

REPONSE. — D'accord pour régler certains cas où, en raison de l'augmentation des effectifs, ces tableaux pourraient être établis par arrondissement.

QUATRIÈME QUESTION. — Règlement P4, article 17, suppression de la demi-heure du matin et de celle du soir dues par les agents des brigades de la voie et en revenir.

REPONSE. — Il ne saurait être question actuellement de toucher au P4. Peut-être qu'à la faveur de la réduction de la durée du travail dans un avenir inconnu il faudra revoir le P4.

CINQUIÈME QUESTION. — Paiement de la prime de production aux gardes-barrières à service continu ; elle est payée aux semaphoristes.

REPONSE. — Affaire difficile à mettre au point, car il faudrait donner une prime de production à toutes les gardes-barrières, service discontinu compris et ce n'est pas possible.

Nous avons également entretenu la Direction de la nécessité d'apporter certains aménagements au Règlement P16, régime d'habillement : pour nos gardes-barrières un imperméable ; nos conducteurs de drailles et de camions : bâches gratuites, etc.

Il ne nous est pas possible de tirer des conclusions favorables sur tous les points, et nous savons qu'il nous faudra encore battre le fer pour obtenir une toute satisfaction ; cependant nous espérons que de cette audience il pourra sortir quelques satisfactions intéressantes allant dans le sens de notre programme revendicatif.

Notre tâche n'est donc pas terminée et, par tous les moyens, nous continuons notre action. Elle sera menée par l'ensemble des camarades V.B. avec nous, C'EST EUX qui, le 20 mars, pour cela change, voteront en masse pour les candidats présentés par la C.F.T.C.

Camarade V.B., tu as l'immense désir de voir aboutir tes revendications si justifiées. Tu ne veux plus être un travailleur de second plan. Tu veux que cela change, tu veux que cela change. Un sage conseil mérite : LE 20 MARS, VOTONS, C'EST EUX qui, le 20 mars, pour cela change, voteront en masse pour les candidats présentés par la C.F.T.C.

L'ensemble de nos demandes ne seraient encore qu'une amélioration partielle, mais elle compléterait les petites mesures précédentes. Quand pourrons-nous espérer voir ces demandes satisfaites ? Nous ne pouvons pas le préciser. IL FAUDRA ENCORE DISCUTER FERME AVEC LES DIRECTIONS IL FAUDRA A LA C.F.T.C. DE NOMBREUX DÉLEGUÉS, IL FAUDRA DONC QUE VOUS VOTIEZ ET FAISSEZ VOTER C.F.T.C. LE 20 MARS 1957 POUR QUE LA C.F.T.C. POURSUIVE SON ACTION EN FAVEUR DU SERVICE ÉLECTRIQUE.

REPONSE. — Pas d'opposition formelle, B. LELONG.



## Nous poursuivons notre action

DANS Le Cheminot de France du 14 décembre 1956, vous avez pu lire le compte rendu de l'audience du Bureau Fédéral auprès du Directeur général du M. T.

Suite à ces audiences, une délégation, accompagnée par Jean CHAPLAIS, composée de Yves COUSIN, Jean CORDIER, Marius ROUBIEU, a été reçue par la Direction du Personnel le 15 janvier 1957 afin d'examiner notre cahier revendicatif.

La délégation ayant rappelé le programme revendicatif, a de nouveau fortement insisté pour que les problèmes urgents intéressant la filière agents de conduite soient rapidement pris en considération.

Les points suivants furent discutés :

1<sup>er</sup> Primes de Traction : Relativité engins vapeur-engins modernes :

La délégation demande que de modernisation de la nouvelle tranche de modernisation la relativité passe de 55 à 60 %.

La Direction n'est pas favorable au règlement de cette question.

2<sup>o</sup> Bonification des cinq années pour le calcul de la retraite :

La délégation demande que l'application de ces nouvelles mesures ne s'est pas fait sentir sur les roulement.

La Direction ne veut pas discuter d'une modification qui ne pourra être faite que lors d'un changement du régime de la semaine de travail.

3<sup>o</sup> Prime de compensation :

La délégation précise que les modifications proposées par la S.N.C.F. préconisent l'allègement des agents de conduite sur les autres catégories de personnel, nous donnent pas satisfaction.

La Direction du personnel n'est pas hostile à cette amélioration ; une étude sera faite.

4<sup>o</sup> Bonification des cinq années pour le calcul de la retraite :

La délégation demande que le pourcentage passe de 60 % à 80 %.

Pas d'hostilité à cette question ; étude à faire au M.T.

5<sup>o</sup> Rectification des règlements et conférences en service :

La délégation demande que le pourcentage passe de 60 % à 80 %.

La Direction n'est pas favorable au règlement de cette question.

6<sup>o</sup> Diminution du nombre de « faisant fonctions » :

Notre question a été retenue pour être mise à l'étude.

7<sup>o</sup> Sécurité de l'emploi :

Réduction du temps de machine pour l'obtention du complément rémunératrice complet.

La Direction refuse de modifier le règlement actuel.

Nous avons insisté sur le cas des agents de conduite descendus pour raison de santé et réadmis au service sédatrice.

La Direction du Personnel a admis que l'on doit tenir compte d'une certaine considération pour le reclassement de ces agents.

Les cas d'espèces pourront être examinés.

8<sup>o</sup> Règlement P4 :

La délégation a de nouveau signalé le caractère insuffisant des derniers assouplissements.

9<sup>o</sup> Règlement P4 :

La délégation a de nouveau signalé le caractère insuffisant des derniers assouplissements.

10<sup>o</sup> Règlement P4 :

La délégation a de nouveau signalé le caractère insuffisant des derniers assouplissements.

11<sup>o</sup> Règlement C.F.T.C. :



# COUP D'ŒIL SUR L'AMÉRIQUE A LA FIN DE 1956

**D**U 6 novembre au 16 décembre 1956, une mission de syndicalistes cheminots français s'est rendue aux Etats-Unis pour étudier les problèmes de convention collective, de médiation et d'arbitrage, principalement dans les chemins de fer.

La délégation comprenait cinq membres des Organisations C.F.T.C., F.O. et S.P.I.D.

Au cours des six semaines de ce voyage, la mission a visité différents établissements des Chemins de fer ou en rapport direct avec les Chemins de fer : gare de triage, gare de voyageurs à poste de commandement, chantier de créosotage des traverses, entretien, direction du personnel, etc. Elle a eu l'occasion de prendre contact avec les Syndicats américains à l'échelon le plus élevé : réception à la Centrale de l'AFL-CIO de Washington. Également visite à quelques Syndicats de cheminots : Syndicats d'employés, d'agents de la voie, d'agents du Service électrique, de mécaniciens et chauffeurs.

Il n'est pas dans mon propos de m'étendre sur le haut niveau de vie des travailleurs américains, sur lequel il a déjà beaucoup été écrit et qui est très réel. Le niveau de vie d'un homme d'équipe est à peu près équivalent à celui d'un inspecteur divisionnaire.

A l'occasion d'un tel voyage, il est bon de souligner quelques points qui pouvaient ne pas avoir été suffisamment exposés jusqu'à présent.

Prenez par exemple le problème du logement. Il est exact que les

taux des loyers soient élevés. Mais il faut dire aussi tout ce que l'on a pour le prix payé. Nous avons sur ce point interrogé un travailleur de Detroit. Son loyer s'élève à 75 dollars par mois soit environ 30.000 fr. Pour fixer les idées, disons tout de suite que le salaire minimum garanti est fixé à un dollar de l'heure. Également, il faut dire qu'à Detroit pas un travailleur n'a un salaire aussi faible. Chez Ford, il n'y a pas de salaire en dessous de 2 dollars de l'heure.

De plus, il faut faire le bilan de ce que le locataire reçoit comme service en échange de ces 75 dollars mensuels : Un appartement de trois pièces+cuisine+salle de bain. Là cuisine est entièrement équipée avec frigidaire et cuisinière électrique. Le sous-sol est aménagé en buanderie avec machine à laver et machine à sécher le linge. Le propriétaire paie l'électricité, le chauffage, la concierge, l'eau, etc. En un mot, le locataire a exclusivement son loyer à payer. Ses appareils électriques sont réparés gratuitement, les ampoules sont changées également gratuitement.

Si l'on voulait transposer ces pratiques dans notre pays, il faudrait que pour 37 heures de salaire, soit 4.900 fr. environ, un homme d'équi-

pe puisse trouver un appartement à louer avec tous les avantages et le confort qui viennent d'être indiqués.

On pourrait dire beaucoup de choses sur les conditions de travail.

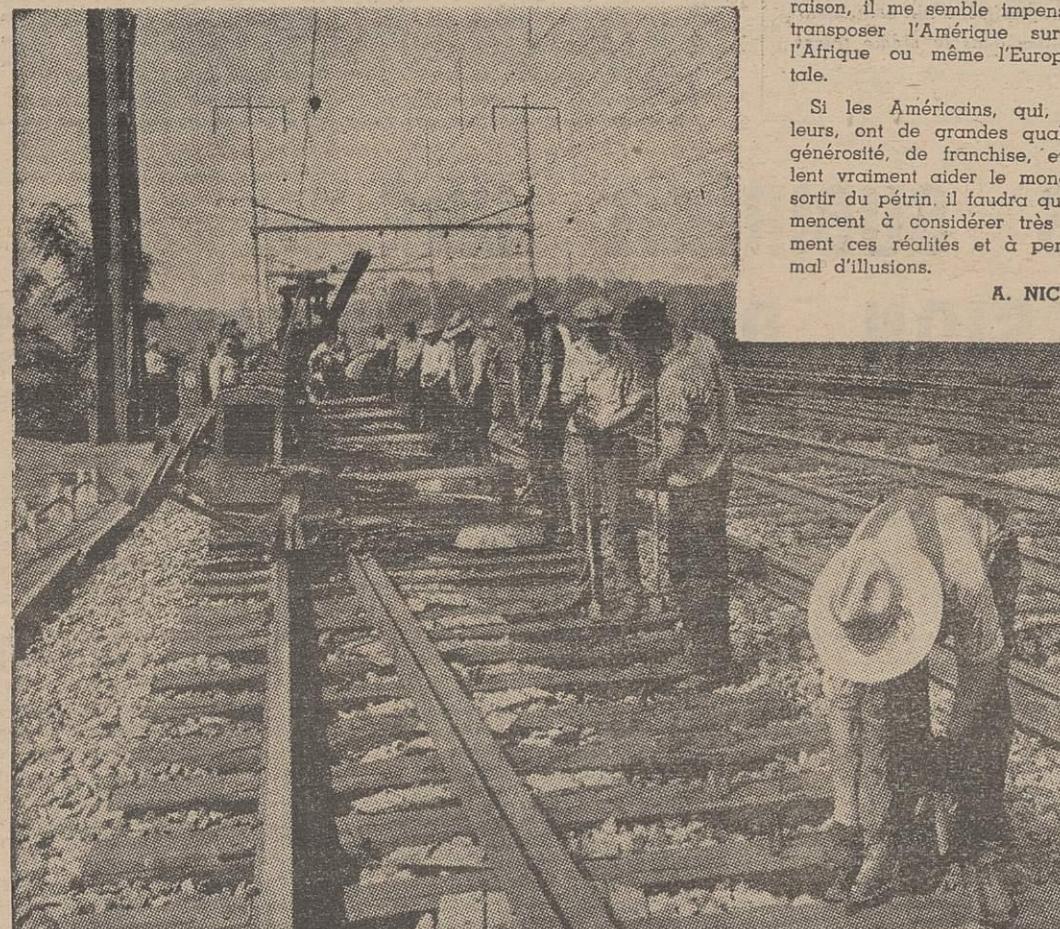
Prenez-en une au hasard : l'interdiction d'utiliser un travailleur dans un emploi autre que celui pour lequel il a été embauché. Il ne s'agit pas d'une loi fédérale, mais de clauses figurant dans les Conventions collectives et qui sont respectées. Bien sûr, il y a dans ce pays un certain respect pour les contrats passés après des discussions souvent épiques, parfois appuyées par la force. Mais il y a aussi, comme ailleurs, la crainte des gendarmes qui est le commencement de la sagesse. Le gendarme, ici, c'est le syndicat qui n'hésite pas à déclencher la grève lorsqu'elle est nécessaire pour faire respecter le contrat. Ce sont aussi les travailleurs qui suivent la discipline syndicale et en particulier les mots d'ordre de grève lancés par le syndicat.

Il ne faudrait pas croire non plus que dans ce grand pays de 165 millions d'habitants tout va bien pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ce pays est grand comme l'Europe, l'Américain est convaincu que tout ce qui se fait chez lui dans tous les domaines est parfait. Il désire très sincèrement la paix et il est persuadé que pour l'obtenir il suffit de transposer dans tous les pays du monde ce qui se fait dans son propre pays.

Quand on a vécu quelques semaines là-bas on se rend compte que si on nous obligeait, nous Français, à vivre comme les Américains, à penser comme eux : ce ne serait pas si simple, et je ne connais pas beaucoup de Français qui se plieraient sans réchigner. A plus forte raison, il me semble impensable de transposer l'Amérique sur l'Asie, l'Afrique ou même l'Europe orientale.

Si les Américains, qui, par ailleurs, ont de grandes qualités, de générosité, de franchise, etc., veulent vraiment aider le monde à se sortir du péril, il faudra qu'ils commencent à considérer très sincèrement ces réalités et à perdre pas mal d'illusions.

A. NICOLAS.



UN CHANTIER DE RENOUVELLEMENT AUX ETATS-UNIS

## VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LE REVENU

Nous avions, l'année passée, inséré une étude facilitant la tâche de nos camarades pour leur déclaration de revenu.

Nos camarades du Syndicat des Contributions Directes C. F. T. C. ayant publié une brochure très complète sur ce sujet, nous conseillons à nos camarades, et particulièrement les Syndicats, de se procurer ce document :

POUR PARIS :

A votre disposition à la librairie C. F. T. C.  
26, rue de Montholon  
au prix de 60 francs

POUR LA PROVINCE :

En écrivant à  
SYNDICAT CHRETIEN DES CONTRIBUTIONS DIRECTES  
ET DU CADASTRE  
26, rue de Montholon, PARIS (9<sup>e</sup>)  
Envoy contre 5 timbres à 15 francs

En 1956, ce sont les fruits et légumes qui détiennent le record de hausse, avec 34,8 %

Le « Bulletin hebdomadaire de Statistique », publié par l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, dresse une sorte de bilan de l'évolution des prix en 1956. En comparant les différents indices, on s'aperçoit que le record de hausse est détenu par les fruits et légumes dont l'indice est passé de 144,7 en 1955 à 195,9 en 1956, soit une hausse de 34,8 %.

HYDRE D'OLIVE VIERGE  
Garantie première pression à froid  
— ENVOIS FRANCO —  
directs de chez le producteur  
— à partir de 5 litres —  
• Association Paysanne Oléicole •  
SALON (Bouches-du-Rhône)

## ENFIN ! LE TRAVAIL FÉMININ est à l'ordre du jour du Bureau International du Travail

Disons tout de suite que ce dossier n'est pas arrivé là par miracle. Les organisations syndicales de tous les pays, et la C. F. T. C. en particulier pour la France, ont œuvré pour éléver le problème du travail féminin jusqu'à l'échelon international. Car la C. F. T. C., fidèle à sa doctrine, a le souci constant de la défense et de la sauvegarde des intérêts de tous et de toutes. C'est ainsi que le syndicalisme chrétien est représenté, pour les femmes, par l'intermédiaire de la Commission Internationale Féminine de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (C. I. S. C.) qui participe aux travaux du Bureau International du Travail.

Mais, pour en arriver là, il a fallu que des femmes militent, travaillent activement. Si, à la Fédération des cheminots, nous nous préoccupons du travail féminin, sachez que nous ne sommes pas seules à exhorte nos compagnes à s'intégrer dans la vie syndicale. D'autres travailleuses en ont compris la nécessité : les ouvrières et employées du textile, de la métallurgie, les fonctionnaires, les employées d'assurances et combien d'autres encore revendentiquent !



Ce « Baby-Brain » (cerveau-enfant) réalise en 65 minutes un travail qui demanderait 96 heures à un ingénieur. Quelle transformation pour la mécanographie qui l'utilise, mais quelles inquiétudes aussi !!!

Les répercussions de la productivité, la perspective de l'automation sur le travail féminin sont les soucis premiers du Bureau International du Travail.

Or, à la S. N. C. F., une partie de l'effectif féminin est employée aux travaux sur machines à écrire et à calculer, pour lesquels l'agilité féminine est appréciée, mais aussi exploitée.

Obtenir des machines le rendement optimum, tel est l'objectif n° 1 de la S. N. C. F. comme des autres entreprises, d'ailleurs, et ceci au mépris des conséquences pour les opératrices. Oui, bien sûr, dactylos et mécanographes sont soumises à des visites médicales systématiques et examens phtisiologiques. C'est donc que leur travail est reconnu dangereux pour leur santé et, surtout, pour leur équilibre nerveux. Mais ces précautions ne suffisent pas. Puisqu'il y a danger, il s'agit d'en remonter jusqu'à la source : améliorer les conditions de travail, obtenir la diminution du rendement pour chacune.

C'est à nous, syndicalistes, de tendre nos efforts vers ce but. Nous savons maintenant que le problème du travail féminin est pris en considération. À chacune, dans sa sphère, à encourager, décider, persuader les hésitantes, les indifférentes, les inorganisées à entrer dans l'action.

Qui, mieux que nous, en effet, saura avancer les arguments propres à notre défense ?

Nous ne devons plus être à la « remorque » de nos camarades masculins. Sachons prendre nos responsabilités et voter pour les candidates présentées par la C. F. T. C. aux élections du 20 mars prochain.

**Paulette DELACOUR,**  
Membre de la Commission Féminine.

## CAMARADES,

Pour souscrire, modifier, ou avant d'accepter une hausse de tarif pour votre Assurance : auto, vol, incendie, individuelle, etc.

Consultez le

## Cabinet D. DUREY

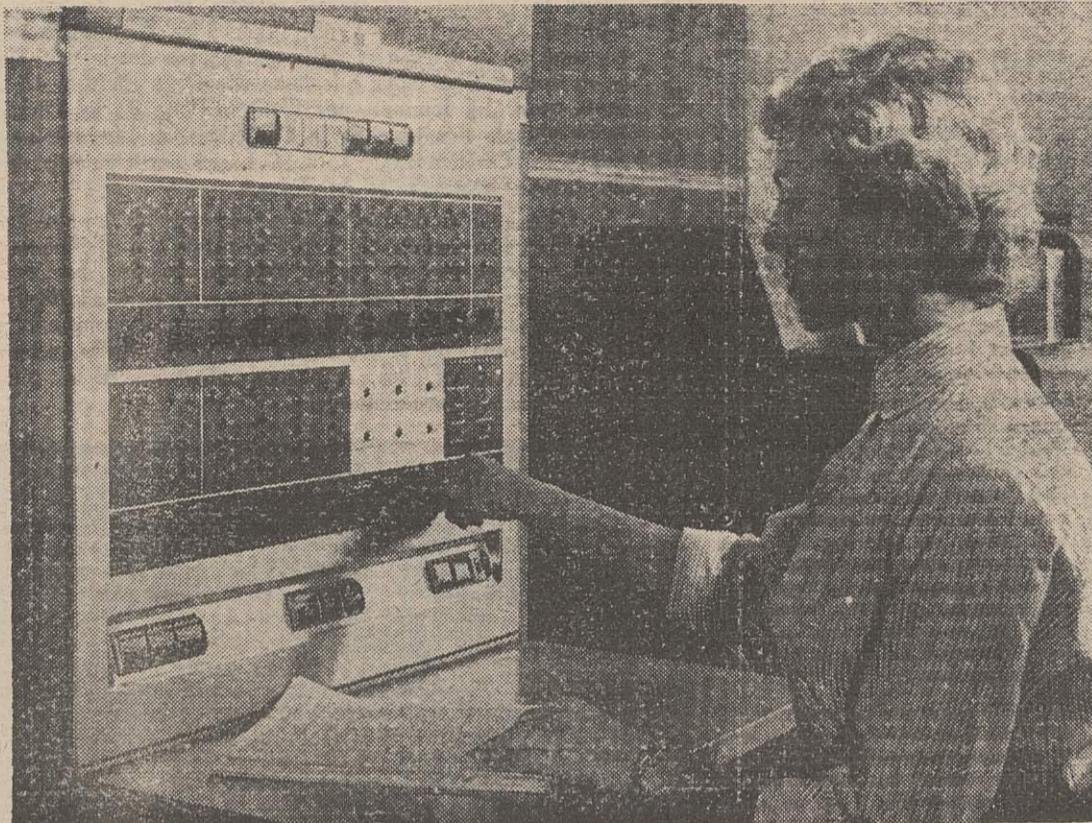
1, rue de l'Aqueduc - PARIS (10<sup>e</sup>)  
NORD : 83-59 (Gare du Nord)

qui vous fera profiter de conditions extrêmement avantageuses et réaliser des économies substantielles

De Direction C. F. T. C. Le meilleur accueil sera réservé à nos camarades des Syndicats chrétiens

**EMPLOYÉS S.N.C.F. - POUR VOS VINS**  
**Vve AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard)**  
TARIF SUR DEMANDE

LE 3<sup>e</sup> PLAN QUINQUENNIAL DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT DES CHEMINS DE FER VA ÊTRE PRÉSENTÉ AU GOUVERNEMENT



*Celui-ci, ou un autre peut importe ! C'est devant ce pupitre, qui n'est pas celui d'un standard téléphonique qui se trouvera demain l'employé de la S.N.C.F. : le pupitre d'un ordinateur 650 I.B.M. qui pourra lire 900.000 caractères en une minute et effectuer dans le même temps 504.000 additions et soustractions.*

# EN 1970, IL NE CIRCULERA PLUS UNE MACHINE À VAPEUR SUR LA S.N.C.F. ...

**C**'EST ce qu'annonce le plan quinquennal de modernisation et d'équipement des chemins de fer qui va être présenté au Gouvernement.

La totale disparition de la traction à vapeur a de quoi faire rêver plus d'un cheminot !... Et pourtant, le fait est là. Nous sommes à la veille d'une révolution qui, si elle ne nous surprend pas sur le plan technique, nous fait pénétrer brutalement dans un monde nouveau, le monde d'un chemin de fer sans fumée et « sans gueule noire ».

Nous avons quelque mal à nous imaginer ce bouleversement. La technique marchera-t-elle plus vite que notre cerveau d'homme ?

Qu'est donc ce plan qui nous annonce tant de changements ?

Il s'agit, dans le cadre du III<sup>e</sup> Plan de Modernisation et d'Équipement mis au point par le

Commissariat général au Plan, des travaux et des conclusions d'une des grandes commissions qui avait pour mission de dresser un programme de réalisations à la S.N.C.F. s'échelonnant sur 5 ans, de 1957 à 1961, en fonction des perspectives d'exploitation dans les chemins de fer pendant cette période.

## OU EN SOMMES-NOUS ACTUELLEMENT ?

Il ne semble pas inutile de rappeler que le premier Plan (Plan Monnet) avait pour objectif principal la reconstitution du réseau. Son but : relever le chemin de fer de ses ruines ; lui faire rattraper le retard accumulé par la guerre dans son adaptation au progrès.

Le deuxième Plan, de 4 ans, démarré en janvier 1954 et qui de-

vait s'achever fin 1957 avait pour objectif essentiel d'accroître la productivité. Il a très largement atteint son but ; on peut même dire qu'il a dépassé les prévisions dans certains domaines.

La productivité du matériel moteur et du matériel remorqué est encore plus extraordinaire.

## Quelques chiffres illustrent les résultats du deuxième Plan :

— Productivité du personnel : 50 unités kilométriques par heure d'agent en 1938 ; 61,8 en 1954 ; 101 en 1956, soit plus de 100 % par rapport à 1938 ;

— Productivité de l'énergie : 5,17 unités kilométriques par kilo de charbon ou équivalent en 1938 ; 9,90 en 1954 ; 11,11 en 1956 ; là encore, plus de 100 %.

# ...ET LES EFFECTIFS SUBIRONT UNE NOUVELLE COMPRESSION DE 30.000 AGENTS

## Les grandes idées du troisième plan

### ELECTRIFICATION

L'affaire de Suez a brutalement fait découvrir à la France son manque actuel de ressources énergétiques propres. Il lui faut économiser l'énergie dont elle dispose et spécialement le charbon. L'électrification sera donc « poussée ». On passera de 200 à 300 km. de lignes électrifiées par an.

Après Strasbourg-Bâle, Dole-Vallorbe et Frasne-Pontarlier, on électrifiera Lyon-Tarascon-Nîmes et Lyon-Saint-Etienne ; et puis Paris-Lille avec des embranchements vers Valenciennes et les principaux centres houillers du Nord. Ces travaux seront terminés fin 1958 et permettront une économie de 400.000 tonnes de charbon. On électrifiera également Paris-Châlons-Sarrebourg, la banlieue Nord vers Mitry et Orry-la-Ville, la banlieue Est vers Meaux. La presque totalité de la banlieue parisienne sera donc électrifiée. Le programme quinquennal se terminera par le prolongement de Tarascon à Marseille.

A long terme, plus de 10.000 km. de lignes seront en traction électrique.

### TRIAGES

Les triages de Blainville, Haubergen, Le Bourget, Lens et Miramas, quasi saturés, seront agrandis et deux nouveaux triages construits, à Woippy près de Metz et à Saragouges près de Bordeaux.

### SIGNALISATION

On étendra le bloc automatique à 600 km. de lignes dont Lyon-Marseille sur la rive gauche du Rhône et le bloc manuel à 12.000 kilomètres. 2.000 installations à signalisation électrique et demi-barrières seront placées sur des P. N. Entre Mouchard et Vallorbe, un bloc automatique à circuit électrique permettra enfin la circulation à voie unique selon des itinéraires commandés par les trains eux-mêmes.

### DIESELISATION

A la fin du III<sup>e</sup> Plan, le parc d'engins moteurs comprendra plus de 800 locotracteurs et de 1.000 locomotives diesel de 400 à 2.000 CV, plus de 1.100 autorails, 2 millions de tonnes de charbons seront économisées. Le sud de la Loire, notamment, sera dieselisé ainsi que des petites lignes. A long terme plus de 12.000 km de lignes seront exploités avec la traction diesel.

Le programme d'électrification et de dieselisation est conçu pour qu'en 1970 il n'y ait plus une machine à vapeur à la S.N.C.F.

### GARES

Plusieurs gares de voyageurs seront reconstruites. Celles de Toulouse, Paris-Austerlitz, Paris-Lyon et Nantes-Orléans seront améliorées.

Sur tous ces points, électrification, dieselisation, signalisation, triages et reconstructions de gares, rien que nous ne sachions... On constate simplement une accélération de la cadence de ces grands travaux.

Par contre, les nouvelles techniques vont faire leur apparition.

### TELE-COMMUNICATIONS

Pour une liaison plus rapide entre les différents échelons, la S.N.C.F. sera dotée d'un réseau de commandement entièrement automatique. Pour les prévisions de travail à court terme afin d'améliorer encore l'utilisation du matériel et des installations, il sera fait usage de télé-imprimeurs, comme ceux que nous connaissons bien dans les cafés-P.M.U.

### AUTOMATION

Il s'agit de l'installation à la S.N.C.F., dans un proche avenir, d'un ordinateur électronique dont le prix dépassera 1 milliard de francs à amortir en 4 ans, délai normalement prévu.

Les méthodes nouvelles de préparation des décisions par la « recherche opérationnelle » (deux mois qui préfigurent le monde de demain) vont être appliquées progressivement aux grands services de notre vaste maison : la gestion des magasins, la solde et la gestion du personnel, le budget et le trafic.

En résultera-t-il une réduction des directions régionales ? Ce n'est pas exclus. En tout cas l'appareil administratif de la S.N.C.F. sera allégé et, selon les experts du plan, son efficacité sera accrue.

### ET LE PERSONNEL ?

Bien que l'on envisage de reprendre le recrutement (on ne peut d'ailleurs pas faire autrement, car dans certaines gares et certains triages par exemple la situation est angoissante), le III<sup>e</sup> Plan prévoit une réduction d'environ 25 à 30.000 agents fin 1961.

Enfin, 2 milliards de crédit sont prévus pour la construction de logements.

## Nos réserves

Au cours des travaux, notre représentant à la Commission du Plan, Pierre Liénart, a présenté les très importantes réserves formulées par notre organisation.

Nous ne pouvons aujourd'hui entrer dans le détail. Nous le ferons ultérieurement.

Nous citerons néanmoins en quelques mots celles que nous estimons essentielles.

On a négligé les problèmes de personnel. Par exemple celui des effectifs. En voulant prévoir une réduction des effectifs, moins importante il est vrai que dans le II<sup>e</sup> Plan, on méconnaît la situation actuelle de certains services. A l'Exploitation, par exemple, où les congés de 1956 n'ont pu encore être pris ; où les heures supplémentaires foisonnent. Conséquences plus grave, ce faisant ou détruisant le moral des cheminots : la « foi » n'existe plus dans une entreprise en chute constante d'effectifs. Conjugué avec le progrès, un tel climat n'incite pas les jeunes ingénieurs, les techniciens, les ouvriers

qualifiés à entrer au Chemin de Fer. On en sait quelque chose. Le dernier ingénieur des Arts et Métiers recruté à la S.N.C.F. ne remonte-t-il pas à 1947 ?

Autre réserve capitale selon nous. On a écarté en Commission le problème de la coordination des transports. Rien de précis n'ayant pu être tiré jusqu'ici de la Commission des Comptes Transports de la Nation, on va investir des centaines de milliards dans des travaux concernant aussi bien les canaux que la route, l'air et le fer, sans véritable plan d'ensemble. On risque ainsi d'aggraver le suréquipement des transports sur certaines relations par des investissements à contre-sens.

En réalité, il y aura une juxtaposition de plans pour les différents moyens de transport. On tranchera ensuite au gré du moment...!

Enfin, le III<sup>e</sup> Plan ne prévoit pas pour la S.N.C.F. le droit d'exploiter sur route. C'est une lacune très grave qui n'échappera à aucun d'entre nous.

## A quand un plan pour les cheminots

Avant même l'achèvement du II<sup>e</sup> Plan qui devait prendre fin au 31 décembre 1957, le III<sup>e</sup> Plan sera entré en application. C'est le signe de la rapidité du progrès, de ce progrès qui peut tout aussi bien conduire le monde à sa perte que lui apporter un plus grand bonheur, à commencer par les travailleurs que nous sommes.

Nous avons maintes fois affirmé notre intention de ne pas nous mettre en travers du progrès technique dans notre profession.

Nous révolter contre les « Jacobins » du rail, ce serait en définitive faire le jeu des magnats de

la route. Ce n'est pas ce que nous voulons.

Mais, si nous comprenons la nécessité d'avoir un chemin de fer moderne et de prévoir à l'avance dans un Plan son adaptation au progrès, nous ne pouvons admettre que pour les hommes qui feront demain fonctionner ces machines rien ne soit prévu. Les hommes seraient-ils moins précieux que les machines.

Non...! Alors, à quand un Plan pour les salaires et les conditions de travail des Cheminots ?

P. VAL.



# LE CHEMINOT RETRAITÉ DE FRANCE

ORGAN de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

## VIGILANCE...

**L**ES événements vont vite et la conjoncture se modifie de jour en jour, sinon d'heure en heure. Dans « Le Cheminot » de janvier, nous écrivions que nous ne savions pas ce qui pourrait se passer après le déclinement de la dernière étape de productivité. A peine ces lignes étaient-elles parues que le Secteur Public commençait à s'agiter.

Ce furent d'abord nos camarades fonctionnaires, puis ceux de l'E.G.F., puis ceux des P.T.T. en attendant, peut-être, le tour des cheminots exaspérés de remplir toujours le fourgon de queue et dont une explosion de colère pourrait coûter à l'économie du pays, un nombre de milliards notamment supérieur à celui dont leur sagesse saurait se contenter.

A vrai dire, à l'heure où nous écrivons, nous ne savons rien encore de précis. Toutefois, la décision prise en faveur du personnel E.G.F. nous a donné l'éveil et nous fait craindre le renouvellement de certaines pratiques que nous croyions ne plus revoir sous un Gouvernement « social ».

Ce Gouvernement a, en effet, accordé à E.G.F. une augmentation hiérarchisée allant de 3.000 francs à 22.000 francs aux seuls agents en activité, les retraités en étant exclus. En vertu du principe que nous avons maintes fois dénoncé, consistant à asseoir les retraités entre deux chaises, ne risquons-nous pas de nous voir appliquer la même décision sous prétexte que le sort des cheminots est lié à celui de l'E.G.F., mais alors et l'incorporation de l'indemnité de résidence ? Pas question, disent nos dirigeants, votre sort est lié à celui des fonctionnaires. Et la campagne double ? Pas question non plus, votre régime de retraite est spécial. Comprenez qui pourra.

Nous devons donc demeurer vigilants et, comme nous ne pouvons pas grand chose par nous-mêmes, aider dans la mesure de nos moyens, nos jeunes camarades à défendre notre cause.

En définitive, le ministre des Finances aura-t-il un geste d'humaine justice pour les vieux ?

R. SIRURGUET.

## MUTUELLE-DÉCÈS

**P**AR suite d'un concours de circonstances indépendant de notre volonté, un article préparé sur ce sujet pour « Le Cheminot de France » de janvier n'a pu être inséré. Nous demandons à nos camarades de vouloir bien nous excuser et nous leur donnons ci-après les derniers renseignements que nous possédons sur la question.

Le terme employé n'est pas exagéré et le démarrage a bel et bien été foudroyant. Nous avons dû faire appel à des camarades retraités pour venir renforcer notre équipe et, malgré ce renfort, nous sommes submergés par les adhésions qui ne cessent d'affluer, ce qui provoque un certain retard dans les accusés de réception.

Que nos camarades soient pleinement rassurés, leurs adhésions sont soigneusement notées et classées, et tous leurs droits seront réservés.

**Voici maintenant les réponses aux questions qui nous ont été récemment posées**

— L'âge à considérer pour le montant de la cotisation est celui du jour de l'adhésion et non pas celui du 1<sup>er</sup> juillet 1957 ;

— Le 1<sup>er</sup> juillet 1957 est la date limite de clôture des adhésions ;

— Passé ce délai, aucune adhésion de retraité ne sera acceptée, quel que soit l'âge ;

— A compter de l'année prochaine (1958), toutes les cotisations seront uniformément fixées, et jusqu'à nouvel avis, à 2.000 francs par an, quel que soit l'âge ;

— Même lorsque l'adhérent aura dépassé 70 ans, il ne paiera que 2.000 francs par an ;

— L'allocation de 100.000 francs sera payée, quel que soit l'âge de l'adhérent, au jour de son décès si cet adhérent remplissait les conditions statutaires ;

— Ceux qui ont déjà rempli un bulletin d'adhésion doivent, sans plus attendre, adresser le montant de leur cotisation au Compte Chèque Postal de la Mutuelle Familiale,

Paris 1426-86, 26, rue de Montholon, Paris (9<sup>e</sup>) ; La carte d'adhérent et les timbres leur seront envoyés au fur et à mesure de l'avancement des travaux comptables ou administratifs ; Ceux qui désirent adhérer à l'Assurance Responsabilité Civile et à l'Assurance Collective Fédérale « Accidents non professionnels » doivent adresser la correspondance à la Fédération des Cheminots, Services Annexes, 26, rue de Montholon, PARIS (9<sup>e</sup>), et verser les fonds au C.C.P. Paris 1500-18.

Malgré le très grand nombre d'adhésions déjà reçues, il reste de nombreux camarades qui n'ont pas encore pris de décision. Qu'ils se hâtent, le 1<sup>er</sup> juillet sera vite arrivé et, passé cette date, nous ne pourrons plus les accepter. Ils pourraient alors regretter de s'être tenus à l'écart de nos nouveaux avantages.

Nos camarades actifs commencent à se décider à envoyer leur adhésion. Il faut qu'ils viennent également en masse rejoindre nos rangs. N'hésitez pas à les contacter, à leur faire toucher du doigt les avantages de la Mutuelle-Décès en même temps que le devoir de solidarité qui doit animer tous les adhérents de notre Fédération.

Soulignons que le démarrage de notre Mutuelle-Décès nous a amené un afflux d'adhérents nouveaux à l'Union Fédérale. Certains retraités ont compris où se trouvait leur avantage.

Rien qu'en janvier, nous avons enregistré une augmentation de nos effectifs dépassant 3 % du chiffre global de nos adhérents.

Excellent moyen de propagande à mettre à profit par tous nos camarades.

L'UNION FÉDÉRALE

## Augmentation des pensions à dater du 1-11-1956

Les effets de cette augmentation n'ayant pu se faire sentir au paiement du trimestre du 1<sup>er</sup> janvier 1957 ont, en conséquence, été reportés au 1<sup>er</sup> avril prochain.

En modification de ce qui s'est passé jusqu'à présent, les mandats de paiement comporteront dorénavant une double indication lorsque, comme ce sera le cas le 1<sup>er</sup> avril 1957, le trimestre comportera un rappel, savoir :

- Le montant du trimestre normal ;
- Le montant du rappel qui apparaîtra séparément.

Pour permettre à nos camarades, d'abord, de calculer aussi exactement que possible ce qu'ils recevront à la prochaine paye, et ensuite de vérifier l'exactitude de ce qu'ils auront reçu, nous publions ci-dessous un double barème qui sera à utiliser dans les conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Dans la colonne « Trimestre normal » figurent les rémunérations trimestrielles servant au calcul du trimestre normal de pension ne comportant aucun rappel ;

2<sup>o</sup> Dans la colonne « Rappel » figurent les rémunérations tri-

mestrielles sur lesquelles sera calculé ce rappel.

Le montant du trimestre à recevoir le 1<sup>er</sup> avril 1957 sera égal à la somme des 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> ci-dessus.

### EXEMPLE

Retraite échelle 6, Code 12, 9<sup>e</sup> échelon, 68 semestres comptant pour la retraite :

Trimestre normal :

$$112.091 \times 68 = 76.220$$

100

$$6.340 \times 68 = 4.310$$

100

Total à recevoir .. 80.530

duquel il y a lieu de déduire 3 % pour cotisation à la Caisse de Prévoyance. On opérera de la même façon pour le minimum de pension qui est donné sur le tableau pour 50 semestres.

Pour les pensionnés qui ont été mis à la retraite sur un échelon inférieur à 9. On appliquera aux

chiffres du tableau les coefficients suivants :

— 8<sup>e</sup> échelon : coefficient 0,97 ;

— 7<sup>e</sup> échelon : coefficient 0,94 ;

— 6<sup>e</sup> échelon : coefficient 0,92.

En reprenant l'exemple ci-dessus, la rémunération de base et la rémunération correspondant au rappel, pour un cheminot retraité au 7<sup>e</sup> échelon, seraient respectivement de :

$$112.091 \times 0,94 = 105.370$$

$$6.340 \times 0,94 = 5.960$$

C'est à ces chiffres qu'il conviendrait d'appliquer le nombre de semestres de pension pour calculer la somme à recevoir le 1<sup>er</sup> avril 1957.

Ces derniers chiffres ont été établis avec une certaine approximation, nos camarades ne devraient donc pas s'étonner s'ils présentaient un écart de 1 à 2 % avec la réalité.

Nous sommes, bien entendu, à la disposition de nos camarades pour leur fournir tous renseignements complémentaires dont ils auraient besoin.

### A Salaires de base servant au calcul :

- 1<sup>o</sup> Du trimestre normal de pension ;
- 2<sup>o</sup> Du rappel à recevoir le 1<sup>er</sup> avril 1957.

Echelles	Codes 01. 11. 41. 51.		Codes 12. 42. 43. 53.		Echelles	Codes 15. 45.		Echelles	Codes 06. 16. 46. 56.	
	Trimestre normal	Rappel	Trimestre normal	Rappel		Trimestre normal	Rappel		Trimestre normal	Rappel
1	74.892	3.740	77.082	3.990	2	88.804	4.805	5	108.492	5.700
2	80.794	4.055	83.284	4.405	2 1/2	92.265	5.035	7	125.369	6.760
2 1/2	—	—	86.385	4.635	3	95.725	5.260	8	135.076	7.350
3	86.725	4.460	89.485	4.860	5	111.192	6.250	9	145.996	8.010
3 1/2	90.064	4.670	92.944	5.070	6	120.911	6.940			
4	93.402	4.870	96.402	5.270	7	131.429	7.510			
4 1/2	96.972	5.090	—	—	8	143.236	8.300			
5	100.542	5.300	103.872	5.800	9	156.316	9.075			
5 1/2	104.487	5.570	107.982	6.070	10	170.819	9.990			
6	108.431	5.840	112.091	6.340	11	186.565	11.050			
6 1/2	113.135	6.150	116.990	6.650	12	204.394	11.980			
7	117.839	6.460	121.889	6.960	13	223.705	13.330			
7 1/2	122.948	6.755	127.193	7.280	14	245.073	14.560			
8	128.056	7.050	132.496	7.600	15	270.140	16.210			
8 1/2	133.786	7.400	—	—	16	298.276	17.935			
9	139.516	7.760	144.406	8.410	17	330.697	19.815			
10	152.309	8.490	157.709	9.190	18	364.069	21.950			
10 1/2	159.312	8.900	—	—	19	400.356	24.220			
11	166.315	9.300	172.255	10.150						
12	181.624	10.280	188.134	11.080						
12 1/2	190.320	10.780	—	—						
13	199.015	11.280	206.215	12.230						
14	217.713	12.360	225.633	13.460						
14 1/2	228.117	12.980	—	—						
15	238.520	13.610	247.250	14.810						

# La politique du logement à la S.N.C.F.

LA S.N.C.F. vient, par la plume de M. Porcher, Directeur Général adjoint, de porter à la connaissance des membres du Conseil d'administration la somme des réalisations opérées dans le domaine du logement depuis 1947 jusqu'à fin 1956.

Il est indéniable que la S.N.C.F. a fait un gros effort, tant en matière de construction ou de reconstruction qu'en matière

d'aide financière aux constructeurs eux-mêmes, pour loger ses agents.

## LOGEMENTS

mis à la disposition des agents pour l'ensemble des années 1947/1956

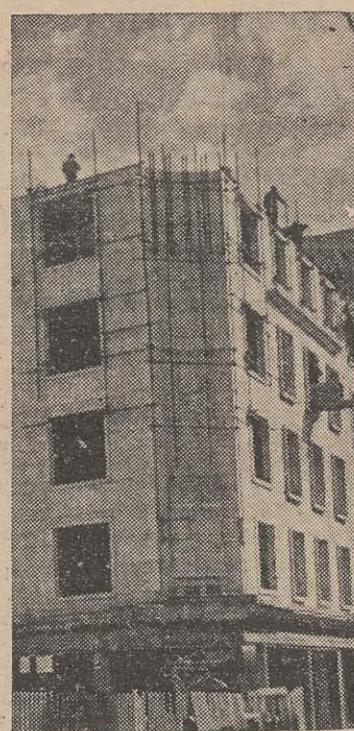
5.424 logements reconstruits (7.428 logements avaient été détruits pendant la période 1939-1945 ou ont été désaffectés entre 1945-1948).

5.175 logements construits, soit au titre « TC », soit « hors programme ».

6.377 logements construits par l'intermédiaire de la S.T.C.F.

11.424 logements mis à la disposition de la S.N.C.F. en contrepartie de subventions ou participations aux Offices H.L.M., M.R.U. ou autres sociétés.

La S.N.C.F. disposait ainsi,



## se fait sans les Cheminots

### PROGRAMME POUR 1957

A ce rapport, que nous estimons sincère, la S.N.C.F. a joint une note des prévisions de dépenses pour le financement des constructions projetées pour 1957, dépenses soumises à l'approbation du C.A.

La répartition se ferait ainsi :

- Budget d'investissement : 1.988 millions, dont 1.250 millions au titre « T.C. » ;
- Budget d'exploitation : 545 millions, dont 100 millions consentis au programme « Prêts complémentaires ».

Ces dépenses doivent permettre l'achèvement ou la construction de 3.026 logements et la

mise en chantier de 4.699 logements nouveaux.

Ce programme, bien qu'important, est cependant loin de répondre aux besoins. Valable pour une situation normale, il ne faut pas oublier, et nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir auprès de la Direction à ce sujet, la situation critique dans laquelle se trouvent les agents dans les grands centres, les familles nombreuses, les célibataires, avec les difficultés créées par l'éloignement des agents de leur lieu de travail, par l'embauchage ou le recrutement en province.

Sur ce point, d'ailleurs, la construction envisagée de 300 chambres pour célibataires est nettement insuffisante et là se situe la question que nous ne cesserons de poser : Quand aurons-nous la possibilité de gérer nous-mêmes et effectivement le budget social de la S.N.C.F.? Comment seront répartis les crédits aux Régions et quelle en sera l'utilisation ? Qui contrôle les travaux en cours ?

Si l'on descend à l'échelon des C.L.A.S., pas même le Président n'a une idée quelconque du financement et de la répartition.

Il y a des travaux que nous considérons de première urgence et les projets S.N.C.F. ne répondent pas toujours à ces urgences, tels, par exemple, la proportion de logements de célibataires relevée plus haut.

Ce que la C.F.T.C. veut, c'est que les cheminots aient leur mot à dire dans cette affaire, que là, comme en bien d'autres choses, ils soient partie prenante dans l'élaboration et la mise en place du programme social.

Là, comme pour d'autres questions, les cheminots sont moins favorisés que les travailleurs de l'industrie privée, car ils n'ont rien à dire alors que, au contraire, ils devraient avoir la pleine responsabilité de leurs institutions sociales.

APPUYEZ L'ACTION DE LA C.F.T.C. EN VOTANT POUR LES DÉLÉGUÉS PRÉSENTÉS PAR LA C.F.T.C. LE 20 MARS 1957.

Marc VERNET.

## ASSEZ DE PRIVATIONS

### pour les familles cheminotes

La C.F.T.C. demande le relèvement

immédiat de 25 % des prestations familiales

Depuis un an, la masse globale des salaires a augmenté. Mais, dans le même temps, les revenus des familles n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions du fait du blocage des Allocations Familiales, sans parler des parts A et B qui sont maintenues à un taux ridicule depuis.

L'évolution comparée des salaires mensuels nets pour le célibataire et le père de famille (y compris toutes prestations) est fort suggestive.

	1952	1953	1954	1955
Célibataire	169	175	191	201
Père de 2 enfants	162	167	176	184
Père de 5 enfants	165	159	168	177



Voici un budget parmi tant d'autres, c'est celui d'une famille de quatre personnes (le père, échelle 4, 5<sup>e</sup> échelon à l'exploitation, la mère et deux enfants) à Paris.

C'est peut-être le tien ou celui de ton voisin. Il y en a de pires.

#### ■ CE QU'IL A :

Salaire du père .....	33.770 fr.
Prestations familiales .....	11.795 fr.
Part A et B .....	850 fr.
	46.415 fr.

Quarante-six mille quatre cent quinze francs par mois pour un budget familial de quatre personnes.

#### ■ CE QU'IL FAUDRAIT :

Budget minimum familial (U.N.A.F.) dans le cas de ce foyer de quatre personnes vivant à Paris ou Région Parisienne (chiffre de janvier 1957) : 71.125 francs

#### ■ CE QU'IL LUI MANQUE :

71.125 fr. — 46.415 fr. = 24.710 francs

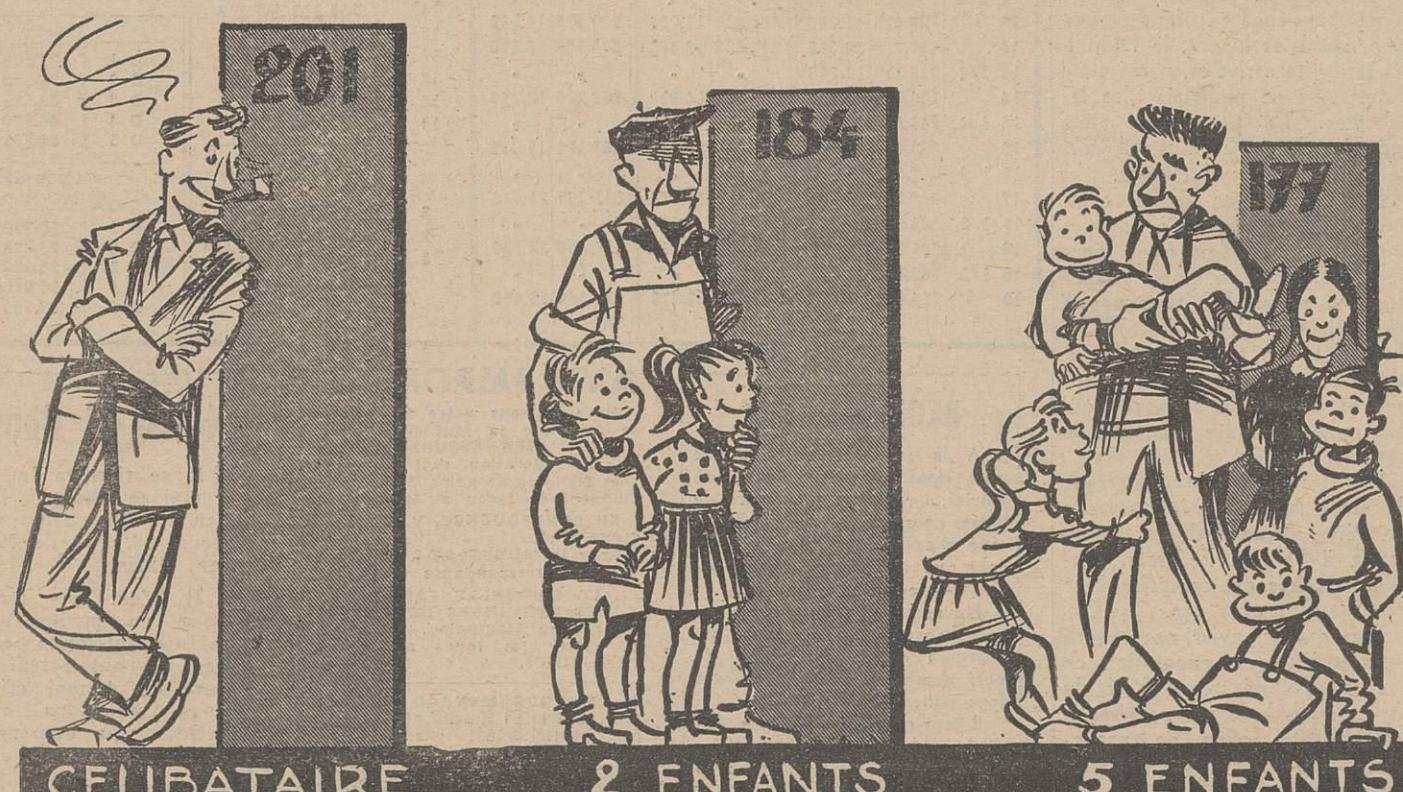
#### ■ CONCLUSIONS :

Les salaires ne suivent déjà pas les variations du coût de la vie, les pères de famille sont doublement pénalisés avec des allocations familiales qui ne suivent pas du tout la hausse des prix, loin s'en faut.

La C.F.T.C., bien modestement, demande dans l'immédiat 25 % d'augmentation pour les prestations légales du régime général alors que, normalement, il faudrait doubler purement et simplement les sommes actuelles.

Quant aux parts A et B, maintenues depuis des années à un taux ridicule, il faudrait peut-être, là comme en beaucoup d'autres choses, mettre en pratique l'harmonisation avec l'E.G.F. et les relever sensiblement.

Assez de dégradation du revenu des familles : cela ne peut plus durer.



## LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION et ADMINISTRATION  
26, rue de Montholon, 26  
PARIS (IX<sup>e</sup>)  
Téléphone : TRUdaine 91-03

Compte chèque postal :  
Fédération - Paris 26-44  
Assurance-Accidents Paris 1500-18

POUR LA PUBLICITE  
s'adresser  
AGENCE PUBLICAT  
24, bd Poissonnière - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : TAltbut 64-11

Le Gérant : Maurice DUBOIS  
IMPRIMERIE SPECIALE  
du CHEMINOT DE FRANCE  
5, rue du Cornet, Le Mans. — 37245